

Le lundi vingt-neuf janvier deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 23 janvier 2018, s'est rassemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33 quorum : 17.

Etaient présents : Carole GRELAUD, Michel LUCAS (sauf pour les points n°8 et 9), Marianne LABARUSSIAS, Dominique SANZ, Patrick NAIZAIN, Lionel ORCIL, Jean-Michel EON, Sylvie PELLOQUIN, Laëticia BAR, Guy BERNARD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Emma LUSTEAU, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD, Jacky DAUSSY, Ludovic JOYEUX, Emmanuel LEHEURTEUX, Clotilde ROUGEOT, Yves BUSSOLINO, Claudette AUFRAY, Jean-Paul RIVIERE, François FEDINI, Christian MASSON, Vanessa GALLERAND, Karine PROVOST, Jean-Claude RODRIGUEZ, Christine LEOST.

Absentes excusées ayant donné procuration écrite :
Corinne GUMIERO à Jean-Michel EON
Cathy LARGOUET à Dominique SANZ

Charlotte BARDON à Guy BERNARD
Pascaline BRODU à François FEDINI

Absents excusés :
Michel LUCAS pour les points n°8 et 9
Camille LEVEQUE

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 28 jusqu'au n°7, 27 pour les points n°8 et 9, 28 à partir du point n°10

Secrétaires : Jacqueline Ménard et François Fedini

ORDRE DU JOUR :

		Objet
1	2018-1	Budget principal – Approbation du budget primitif 2018
2	2018-2	Budget annexe pompes funèbres – Approbation du budget primitif 2018
3	2018-3	Fiscalité locale 2018 – Approbation des taux
4	2018-4	Subvention 2018 au Centre communal d'action sociale
5	2018-5	Subventions aux associations et conventions : Année 2018
6	2018-6	Adhésions associations 2018
7	2018-7	OGEF – Participation financière pour l'année scolaire 2017-2018
8	2018-8	Réhabilitation du bâtiment La Fonderie à l'Espace de la Tour à plomb – Prolongation de l'autorisation de programme
9	2018-9	Le Moulin des Haies – Rejet eaux usées traitées et servitude de tréfonds sur chemin communal
10	2018-10	ZAC Ouest centre-ville phase 7 – Cession d'une partie de chemin communal : résultat de l'enquête publique
11	2018-11	Tableau des effectifs – Modification
12	2018-12	Adhésion à un contrat groupe de prévoyance – Mandat de consultation

13	2018-13	Médecine de prévention du Centre de gestion – Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'adhésion
14	2018-14	Décisions municipales et contrats – Information

Carole Grelaud : Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir.

Madame le Maire procède à l'appel.

Sans plus attendre, je vous propose de passer à l'examen du premier point porté à l'ordre du jour de notre séance. Il concerne la présentation de notre projet de budget 2018, politique publique par politique publique. Cette présentation est une déclinaison du débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé au mois de décembre et lors duquel nous vous informions des orientations que nous allions retenir.

Nous avons essayé avec les services, que je remercie vivement, de vous présenter des diapositives qui soient claires, parlantes et simples pour une meilleure compréhension du document très complet que vous avez reçu et qui est à votre entière disposition auprès de nos services.

Les adjoints des secteurs concernés ne prendront pas la parole sur chacune des politiques publiques, mais ils le feront dans le cadre du compte administratif que nous examinerons au mois de juin prochain, pour parler de ce qui a été réellement réalisé sur l'année 2017.

Je donne à présent la parole à Monsieur Jean-Michel Eon, adjoint aux finances.

1	2018-1	BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent tous dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

La proposition du budget 2018 porte, au-delà des chiffres, un projet politique qui s'inscrit en cohérence avec les valeurs de solidarité et de vivre ensemble qui caractérisent l'action municipale. Les services publics à la population, leur qualité, la proximité avec l'usager, sont au cœur de ce projet.

Les contraintes budgétaires, largement abordées lors du débat d'orientation budgétaire, sont parfaitement intégrées par l'ensemble des acteurs concourant au cadrage et à la construction de ce nouveau budget. La situation financière de la ville se fragilise de manière effective, les marges de manœuvre se réduisent clairement, et les orientations gouvernementales actuelles ne répondent pas aux inquiétudes des collectivités locales.

Pour autant, face à la contrainte, la ville fait preuve de détermination et réaffirme ses priorités municipales :

- éducation et jeunesse, pour une action tournée vers l'avenir et concertée avec la communauté éducative,
- soutien renouvelé au mouvement associatif, en cohérence avec la politique de cohésion sociale portée par la ville et le CCAS,
- des investissements adaptés aux besoins et à l'évolution des pratiques en matière sportive et culturelle.

La ville évolue et se transforme avec l'accueil, chaque année, de nouveaux concitoyens. Plus que jamais les services publics doivent s'adapter, se renouveler et accompagner ces changements, dans une cohérence d'action avec la population au travers de la démocratie locale et du dialogue citoyen, mais aussi en lien étroit avec l'intervention de ses partenaires associatifs et de la Métropole.

C'est tout l'enjeu du budget 2018, et des suivants :

- concilier un niveau de service public constant sur le territoire avec des moyens réduits, tout en conservant une capacité d'action pour le futur,
- accompagner le développement de la ville dans sa dynamique métropolitaine, tout en confortant son identité et sa singularité.

C'est ce défi, sans cesse renouvelé, auquel la municipalité entend répondre avec exigence et responsabilité pour ce nouveau budget.

En conséquence, il est proposé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018, comme figurant ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est de la section de fonctionnement, et un vote par chapitre et par opération pour ce qui est de la section d'investissement.

En complément du rapport de présentation, la maquette budgétaire comportant le détail des inscriptions budgétaires est accessible sur le portail élus (conseil municipal/2018/18.01.29) et est disponible en mairie auprès du secrétariat général.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 24 janvier 2018 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2018 du budget principal de la ville, par chapitre et par opération, tel que présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
013 – Atténuation de charges	240 000,00 €		240 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	1 648 000,00 €		1 648 000,00 €
73 - Impôts et taxes	16 789 000,00 €		16 789 000,00 €
74 - Dotations et participations	4 050 000,00 €		4 050 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	218 000,00 €		218 000,00 €
76 - Produits financiers	- €		- €
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €		20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie		90 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL RECETTES	22 965 000,00 €	90 000,00 €	23 055 000,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	4 322 600,00 €		4 322 600,00 €
012 - Charges de personnel	13 488 400,00 €		13 488 400,00 €
014 - Atténuation de produits	252 000,00 €		252 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 198 000,00 €		3 198 000,00 €
66 - Charges financières	289 000,00 €		289 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	35 000,00 €		35 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements et aux provisions		712 000,00 €	712 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement		758 000,00 €	758 000,00 €
TOTAL DEPENSES	21 585 000,00 €	1 470 000,00 €	23 055 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
10 – Dotations et fonds divers	595 000,00 €		595 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	1 420 000,00 €		1 420 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	2 985 000,00 €		2 985 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €		- €
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions		712 000,00 €	712 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
021 – virement de la section de fonctionnement		758 000,00 €	758 000,00 €
TOTAL RECETTES	5 000 000,00 €	6 470 000,00 €	11 470 000,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 – Immobilisations incorporelles	354 700,00 €		354 700,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	- €		- €
21– Immobilisations corporelles	731 750,00 €		731 750,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 760 700,00 €		1 760 700,00 €
125 – Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	2 624 850,00 €		2 624 850,00 €
26- Participations	- €		- €
27- Autres immobilisations financières	3 000,00 €		3 000,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	905 000,00 €		905 000,00 €
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions		90 000,00 €	90 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES	6 380 000,00 €	5 090 000,00 €	11 470 000,00 €

1	2018-1-2	BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018
---	----------	--

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Conseil municipal du 29 janvier 2018

Rapport de présentation du Budget Primitif 2018

Rapporteur :

Jean-Michel Eon

Adjoint aux finances et à la commande publique

Sommaire

1	BUDGET 2018, AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC	3
1.1	UN SOUTIEN RENOUVELE AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE	3
1.2	LA POLITIQUE EDUCATION	4
1.3	LES POLITIQUES SOCIALE ET PETITE ENFANCE	5
1.4	LA POLITIQUE CULTURELLE	5
1.5	LA POLITIQUE SPORTIVE	6
1.6	LA POLITIQUE DE RELATIONS AUX USAGERS	6
1.7	LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	7
1.8	LA GESTION DES MOYENS INTERNES	7
2	BUDGET 2018, LES EQUILIBRES FINANCIERS	9
2.1	L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
2.2	L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
	Annexe 1 : Equilibre du budget annexe pompes funèbres	18

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

1 Budget 2018, au cœur du service public

L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent tous dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

La proposition du budget 2018 porte, au-delà des chiffres, un projet politique qui s'inscrit en cohérence avec les valeurs de solidarité et de vivre ensemble qui caractérisent l'action municipale. Les services publics à la population, leur qualité, la proximité avec l'usager, sont au cœur de ce projet.

Les contraintes budgétaires, largement abordées lors du débat d'orientation budgétaire, sont parfaitement intégrées par l'ensemble des acteurs concourant au cadrage et à la construction de ce nouveau budget. La situation financière de la ville se fragilise de manière effective, les marges de manœuvre se réduisent clairement, et les orientations gouvernementales actuelles ne répondent pas aux inquiétudes des collectivités locales.

Pour autant, face à la contrainte, la ville fait preuve de détermination, et réaffirme ses priorités municipales :

- éducation et jeunesse, pour une action tournée vers l'avenir et concertée avec la communauté éducative,
- soutien renouvelé au mouvement associatif, en cohérence avec la politique de cohésion sociale portée par la ville et le CCAS,
- des investissements adaptés aux besoins et à l'évolution des pratiques en matière sportive et culturelle.

La ville évolue et se transforme avec l'accueil, chaque année, de nouveaux concitoyens. Plus que jamais les services publics doivent s'adapter, se renouveler et accompagner ces changements, dans une cohérence d'action avec la population au travers de la démocratie locale et du dialogue citoyen, mais aussi en lien étroit avec l'intervention de ses partenaires associatifs et de la Métropole.

C'est tout l'enjeu du budget 2018, et des suivants :

- concilier un niveau de service public constant sur le territoire avec des moyens réduits, tout en conservant une capacité d'action pour le futur,
- accompagner le développement de la ville dans sa dynamique métropolitaine, tout en confortant son identité et sa singularité.

C'est ce défi, sans cesse renouvelé, auquel la municipalité entend répondre avec exigence et responsabilité pour ce nouveau budget.

1.1 Un soutien renouvelé aux acteurs de la vie locale

La ville de Couëron se caractérise par la richesse et le dynamisme de ses associations, qui prennent une part essentielle à l'attractivité de la commune.

La ville réaffirme, au travers du budget 2018, son soutien financier et logistique aux initiatives locales, dans l'accompagnement et dans le développement de leurs actions. Au-delà de leur champ d'intervention, culturel, sportif..., c'est bien le renforcement du lien social qui est souvent au cœur de leur projet, c'est pour cela que la ville continuera de s'engager au côté de ces partenaires, en cohérence avec les valeurs que défend la municipalité.

En 2018, 110 associations percevront une subvention municipale pour un montant global de 1 083 358 €.

Comme les années passées, il est à noter que plus de deux tiers du montant global est consacré aux quatre associations suivantes qui contribuent à la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse et culturelle au service des Couëronnais : Amicale Laïque Couëron centre, centres sociaux culturels Pierre Legendre et Henri Normand, et école de musique.

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couéron – Service finances et commande publique

1.2 La politique éducation

Dans le cadre de son mandat, la municipalité a érigé l'éducation comme une priorité des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire communal. Avec douze écoles à compter de la rentrée 2018/2019, et 2 180 enfants inscrits dans les écoles publiques, les intentions politiques et les moyens financiers consacrés doivent s'inscrire en cohérence avec les enjeux de qualité d'accueil, de bien-être des enfants, et de réussite éducative.

A ce titre, il est rappelé que le Projet Educatif de Territoire, construit en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative, conforte l'égalité des chances en intégrant une offre de parcours éducatifs sur les temps scolaires, et favorise l'éveil et l'épanouissement des enfants par des temps d'ateliers gratuits pour tous.

La synthèse des résultats du questionnaire à destination des familles concernant les rythmes scolaires conforte les choix de services proposés, et permettent d'identifier et de partager avec les différents partenaires éducatifs du territoire des axes d'ajustement de l'organisation actuelle.

Sur un plan budgétaire, les moyens consacrés à la politique éducation ressortent, cette année encore, de manière particulièrement marquée, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

S'agissant du fonctionnement des écoles, des accueils péri-éducatifs et de loisirs, ainsi que de la restauration, c'est un budget de fonctionnement global de près de **6,5 millions d'euros** qui est prévu, intégrant les dotations, fournitures et prestations de services requises, ainsi que les dépenses de fluides, et de personnel des agents travaillant dans les écoles et à la restauration. Ce budget représente environ **30%** du budget global de fonctionnement.

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement sont globalement reconduites, et ajustées aux évolutions des effectifs scolaires, et de fréquentation des ateliers éducatifs, des services périscolaires et d'accueil de loisirs :

- **254 650 €** au titre du soutien à l'enseignement primaire public (dotations en matériel/fournitures scolaires, animation et sorties scolaires, hors participation obligatoire versée à l'OGEC).
- **107 000 €** pour les « ateliers ville »
- **60 700** pour les activités périscolaires et l'ALSH du mercredi après-midi.

L'ensemble de ces activités sont encadrées par plus de 120 agents qui concourent à la mise en œuvre de la politique éducative dans les différents établissements scolaires, pour un coût de **3,4 millions d'euros**.

S'agissant de la restauration, une attention particulière continue d'être portée à l'éducation alimentaire et à la lutte contre le gaspillage. En 2017, la ville a renouvelé son marché de restauration scolaire (société Restoria) en intégrant des critères de qualité, d'équilibre et de saisonnalité des produits proposés.

Le budget global de la restauration collective s'établit à plus d'**1,7 millions d'euros**, dont 1 150 000 € de dépenses de personnel, 60 000 € de fluides et 540 000 € de fournitures et prestations de services, dont 412 600 € au titre du contrat de restauration.

Les recettes liées aux services scolaires, péri-éducatifs et de restauration proposés sont estimées à **2 004 500 €**, se décomposant de la manière suivante : 1 500 000 € de participations familles, 380 000 € de participation de la CAF au titre de la prestation de service ordinaire (Pso), 102 500 € de dotation de l'Etat (fond de soutien des rythmes scolaires), et 22 000 € de participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couéron.

En matière d'investissement, plus de **62% des dépenses d'équipements** totales seront consacrés à la politique éducation.

L'ouverture du nouveau groupe scolaire Jean Zay dans le quartier ouest centre-ville pour la rentrée scolaire prochaine constitue évidemment un temps fort pour l'année 2018. Cette opération fait l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **2 624 850 €**.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

La politique d'investissement en matière d'éducation ne saurait toutefois se résumer à ce seul nouvel équipement. Le programme d'amélioration et de sécurisation des équipements existants s'élève ainsi à **809 250 €** comprenant des travaux d'entretien et de réfection du patrimoine bâti scolaire, et le renouvellement des matériels et mobiliers scolaires, périscolaires et de restauration. Enfin le projet de solution numérique des écoles, dont le budget s'élève à 93 000 € (hors nouveau groupe scolaire) doit permettre aux écoles de disposer d'une solution pérenne et évolutive, permettant un développement des usages numériques dans les écoles de la ville.

1.3 Les politiques sociale et petite enfance

La mise en œuvre de la politique sociale et de la politique petite enfance est confiée au CCAS, que la Ville subventionne à cette fin.

Là encore, le partenariat avec les institutions et associations à caractère social demeure un axe fort pour une action sociale qui s'inscrit pleinement dans les réalités et les enjeux du territoire.

La politique portée par le CCAS s'adapte au contexte socio-économique de la commune, et entend répondre au travers des services proposés et de son dispositif d'aide, aux besoins d'une population fragilisée du fait du vieillissement démographique, de l'évolution des structures familiales ou d'accidents dans les parcours de vie.

L'action du CCAS trouve ainsi toute sa pertinence au regard des enjeux évoqués ci-dessus, et reste volontariste dans les orientations et moyens financiers alloués aux politiques de solidarité et de cohésion sociale.

Le montant de la subvention au CCAS prévue au budget 2018 s'élève à **1 570 000 €**, montant identique et renouvelé maintenant depuis trois ans.

Au bénéfice de la petite enfance, le CCAS poursuit son objectif de rationaliser le fonctionnement des structures existantes pour optimiser leur capacité d'accueil.

L'année 2018 se traduira par la poursuite des études de construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière, permettant d'augmenter le nombre de places proposées et d'améliorer les conditions d'accueil (fournitures des repas, horaires d'ouverture,...). Le budget intègre ainsi un crédit de 160 000 € en investissement.

1.4 La politique culturelle

Vecteur d'épanouissement personnel, de découverte et d'ouverture au monde, la culture reste l'une des orientations importantes de la municipalité.

C'est dans ce cadre que la politique culturelle de la ville continue de se déployer au travers d'une diversité de l'offre et des pratiques, avec un souci constant de créer les conditions de rencontres et de partage avec et autour de l'art et des pratiques culturelles.

Au-delà de ses équipements emblématiques, théâtre Boris Vian et Médiathèque, qui concourent au rayonnement de la ville dans la Métropole, l'accès de tous à la culture s'accompagne d'un dispositif d'éducation culturelle et artistique dans une perspective de formation du public de demain, d'accompagnement et d'épanouissement de l'enfant. La municipalité entend rappeler que ce dispositif touche l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation.

La richesse culturelle de la ville trouve aussi son équilibre dans la préservation et la valorisation de son patrimoine. Son histoire forte accompagnée d'un patrimoine naturel riche forge la singularité de la ville au sein de la Métropole. Les possibilités de sécurisation et de restauration de la Tour à Plomb seront notamment étudiées en 2018.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Ces orientations se traduisent par une proposition budgétaire s'élevant à près **de 1,8 millions d'euros** (fonctionnement et investissement), intégrant les différents projets et actions culturelles envisagés, dépenses de personnel dédiées à la politique culturelle, ainsi que le soutien aux initiatives locales culturelles, soit **8% du budget global de fonctionnement**, et **2% du budget d'investissement**.

Les crédits inscrits se répartissent principalement de la manière suivante :

- Action culturelle transversale : **363 000 €** en fonctionnement et **11 500 €** en investissement, auxquels il convient d'ajouter 186 600 € de subventions aux associations culturelles, en particulier à l'école de musique.
- Lecture publique (personnel, renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique,...) : **694 000 €**
- Spectacle vivant (personnel, saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnies en résidence,...) : **263 000 €** en fonctionnement et **59 000 €** en investissement.
- Patrimoine culturel : **161 000 €** en fonctionnement et **29 500 €** en investissement.

1.5 La politique sportive

Depuis le début du mandat, la municipalité s'est attachée à accompagner la dynamique sportive forte de son territoire, par un soutien renouvelé aux partenaires associatifs, et par une politique d'équipement structurante qui répond à l'évolution des pratiques sportives.

La richesse et la diversité des infrastructures sportives de la ville est une force, mais elle impose également des moyens importants pour entretenir et renouveler les équipements, en cohérence avec les besoins des usagers.

Parallèlement, la Ville conforte sa politique sportive par le soutien aux nombreuses manifestations sportives organisées sur la commune, qui constituent autant d'événements fédérateurs favorisant le lien social et la proximité.

En 2018, c'est un budget global de plus de **1,7 millions d'euros** (fonctionnement et investissement) au titre de la politique sportive qui est proposé et qui se décline notamment de la manière suivante :

- Fonctionnement de la piscine municipale : fournitures et prestations de services requis, fluides, et dépenses de personnel : **590 000 €**
- Fonctionnement des installations sportives (terrains et gymnases) : fournitures et prestations de services, fluides, dépenses de personnel : **830 000 €**
- Autres actions de promotion et de soutien à la pratique sportive (dont subventions aux associations sportives) : **130 000 €**
- Travaux de réfection, de sécurisation, de maintenance et renouvellement des équipements et matériels sportifs (investissement) : **180 000 €**, dont 85 000 € pour la réfection des vestiaires du stade Hauray.

Enfin, le budget 2018 prépare également l'avenir pour ce qui constitue deux enjeux majeurs sur les prochaines années :

- l'évolution du complexe René Gaudin, dont l'étude programmatique est en cours, et dont la synthèse des réflexions d'aménagement doit permettre d'identifier les potentiels d'évolution des équipements dans une logique de valorisation du patrimoine, d'optimisation et de rationalisation des espaces et d'adéquation aux besoins occupationnels des associations et de la ville.
- La construction d'un nouveau gymnase et d'une salle de convivialité à la Chabossière, en remplacement du gymnase Pierre Moisan et de la salle du Mille Clubs, pour lesquels un crédit d'étude de 25 000 € est inscrit au budget, et ceci dans la perspective de faciliter l'extension du supermarché au cœur du quartier la Chabossière,

1.6 La politique de relations aux usagers

La ville fait de l'accès facilité au service public un axe important de développement, et ceci qu'il s'inscrive dans le cadre du développement des usages numériques, ou de l'accueil physique dans les services municipaux.

Le budget 2018 intègre plusieurs actions qui répondent aux besoins en matière de services numériques (fusion des portails citoyens et famille, modernisation et meilleur référencement du site internet), dont le développement répond à l'évolution des pratiques.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Mais l'attention portée à la relation à l'usager se traduit aussi dans l'amélioration des conditions d'accès et d'accueil à tous les équipements et infrastructures. Les crédits alloués au titre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) (170 00 €), ainsi que les autres dépenses d'investissement liées aux projets de sécurisation et de réaménagement de sites, services et salles municipales mis à disposition (245 000 €) témoignent de la volonté de répondre aux enjeux en la matière. A ce titre, il y a lieu de noter plus particulièrement le projet de vidéo protection des bâtiments communaux (30 000 €) qui s'inscrit dans une démarche commune avec d'autres communes de Nantes métropole dans le cadre de la mise en place d'un groupement de commande à l'échelle métropolitaine.

De manière globale, le budget 2018 consacré à la politique en question est proposé à hauteur de **910 000 €** en fonctionnement (charges de personnel comprises) et de **290 245 €** en investissement.

1.7 La politique d'aménagement du territoire et cadre de vie

La politique aménagement du territoire poursuit plusieurs objectifs stratégiques, qui tendent à favoriser un cadre de vie et des espaces publics urbains harmonieux et attractifs, mais aussi le renouvellement de la ville sur elle-même, par l'aménagement et la revitalisation des centres bourg et Chabossière.

Le rôle de Nantes Métropole est déterminant dans ces évolutions, l'année 2018 devant notamment voir l'adoption d'un nouveau plan local d'urbanisme métropolitain (Plum).

Les dépenses municipales liées à la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie s'élèvent à **1 850 000 €** et correspondent aux moyens humains, actions et contributions requises dans la mise en œuvre des objectifs définis :

- Espaces verts et naturels : **1 350 000 €**, dont 324 000 € de fournitures et prestations de service, et 1 025 000 € de dépenses de personnel en fonctionnement,
- Aménagement urbain et action foncière : **500 000 €**, dont 100 000 € de charges générales, et 400 000 € de dépenses de personnel.

1.8 La gestion des moyens internes

La mise en œuvre des politiques publiques présentées ci-dessus s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont de piloter l'affectation et l'évolution des ressources, de définir et mettre en œuvre les procédures et outils requis, d'accompagner les services dans le pilotage de leurs ressources et de leurs projets, et de développer une culture commune porteuse d'amélioration de l'efficacité et de la qualité de vie au travail.

Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, les ressources humaines, le système d'information et le patrimoine bâti.

La mise en œuvre des politiques publiques s'appuie également sur un patrimoine, qu'il convient de préserver, d'entretenir et de moderniser au regard des enjeux de sécurité, d'accessibilité, de maîtrise de l'énergie, et de réponse aux besoins opérationnels internes à la collectivité.

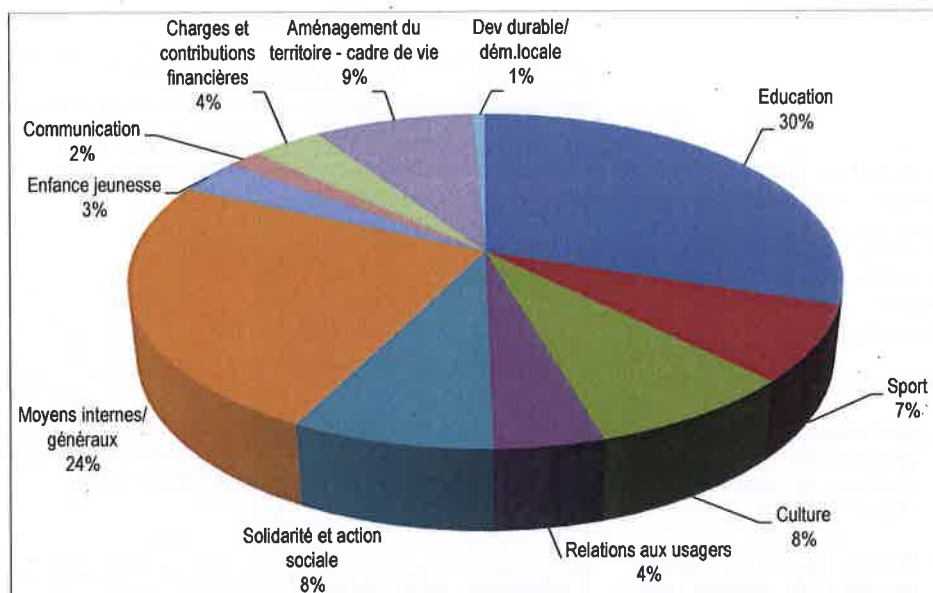
Au titre des moyens internes, la proposition de budget 2018 fait notamment ressortir les éléments suivants :

- Mise en œuvre et maintien d'une infrastructure informatique performante et durable (serveurs, réseaux, sécurité) et développement des usages numériques internes : **281 100 €** en fonctionnement (hors charges de personnel) et **545 550 €** en investissement
- Préservation, entretien et maintenance des bâtiments, dans un souci de sécurité, d'accessibilité, de maîtrise de l'énergie, et de réponse aux besoins des usagers : **610 000 €** en fonctionnement (hors charges de personnel) et **158 000 €** en investissement (en complément des projets déjà cités ci-dessus).

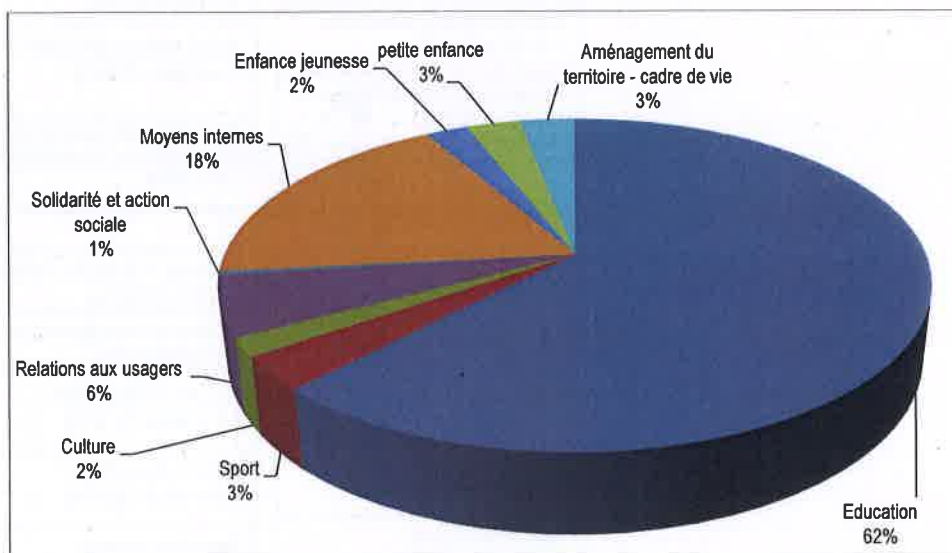
VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques : 21 585 000 €



Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 5 472 000 €



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

2 Budget 2018, les équilibres financiers

Equilibre du budget 2018

L'adoption du budget pour 2018 s'inscrit dans une stratégie financière pluriannuelle qui vise à préserver à moyen terme la santé financière de la collectivité dans le respect des orientations ci-dessous :

- Poursuite du plan de maîtrise des dépenses de fonctionnement visant à plafonner leur croissance à +1,60%/an de manière lissée entre 2017 et 2020.
- Recours adapté à l'emprunt permettant de conserver une capacité de désendettement financièrement soutenable
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale en 2018

Fonctionnement : 23 055 000 €	
Charges de personnel : 13 488 400 € (58,51%)	Impôts et taxes locales : 12 721 644 € (55,18%)
Charges à caractère général 4 322 600 € (18,75%)	Dotations de Nantes Métropole 4 076 856 € (17,68%)
Subventions, autres dépenses de gestion 3 485 000 € (15,11%)	Dotations Etat : 3 093 000 € (13,42%)
Intérêt de la dette : 289 000 € (1,25%)	Participation CAF 923 000 € (4,00%)
Dotation aux amortissements 712 000 € (3,09%)	Autres recettes de gestion : 2 150 500 € (9,33%)
Virement à la section d'invest. 758 000 € (3,29%)	Op.d'ordre : 90 000 € (0,39%)
Investissement : 11 470 000 €	
Remb. capital de la dette : 903 500 € (6,44%)	Virement de la section de fonct. 758 000 € (6,61%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 5 476 500 € (62,39%)	Dotation aux amortissements 712 000 € (6,21%)
Opérations d'ordre : 5 090 000 € (31,17%)	Recettes d'équipement : 2 015 000 € (17,57%)
	Emprunt d'équilibre : 2 985 000 € (26,02%)
	Opérations d'ordre : 5 000 000 € (43,59%)

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Conformément aux orientations budgétaires débattues en décembre dernier, la ville fait ainsi de la préservation de son autofinancement un enjeu majeur, qu'elle place au cœur de sa stratégie financière. Alors même que la ville est entrée dans un nouveau cycle d'endettement (contrat d'emprunt de 2,5 millions souscrit fin 2017), qui réduit considérablement ses marges de manœuvre, la capacité de la collectivité à maîtriser ses épargnes constitue pour 2018 et les exercices suivants, le seul gage d'une santé financière préservée et de la mise en œuvre des projets et actions sur lesquels la municipalité s'est engagée.

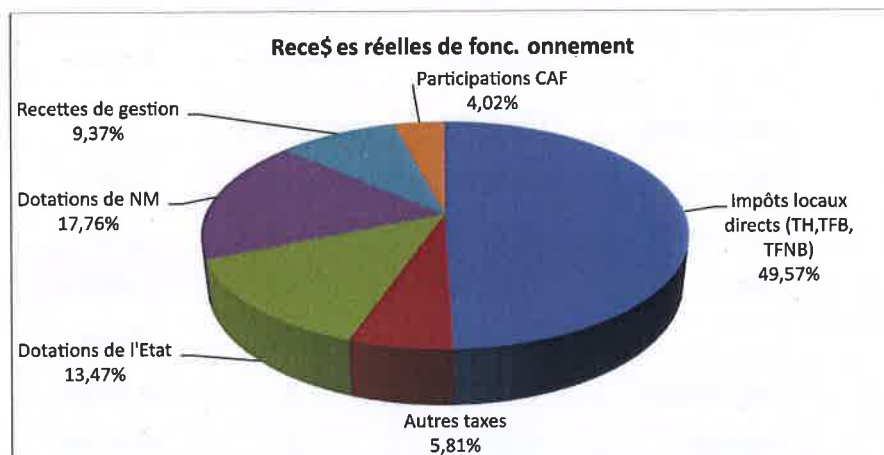
2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **23 055 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2017 initial, il s'agit d'une progression de **450 000 €, soit + 1,99 %**.

2.1.1 Une croissance des recettes réelles de fonctionnement qui reste modérée

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **22 965 000 €**, soit une progression de **2,04%** par rapport au BP 2017.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure du budget 2018 est très proche de celle de 2017. Les parts que représentent les différents « blocs » de recettes (fiscalité, dotations,...) ne connaissent que peu de modifications.

La fiscalité locale constitue toujours la part la plus importante. Celle-ci n'est pas impactée pour l'heure par la mesure d'exonération sur 3 ans de la taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables. En revanche, le dégrèvement lié à cette disposition (acquittement de la taxe par l'Etat en substitution aux contribuables) représente dès 2018, un montant d'environ 1,1 millions d'euros, soit 10% du produit global des impôts locaux.

- Pour la première fois depuis 6 ans, la part que représentent les dotations de l'Etat dans le budget global est stabilisée (13,47%). Celle-ci est toutefois passée de 24,20% en 2012 à 13,47% en 2018.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Une dynamique fiscale liée à l'évolution démographique de la commune

	Bases prévisionnelles 2017	Estimation Bases prévisionnelles 2018	Evolution 2017- 2018
Taxe d'habitation	26 969 000,00 €	27 724 000,00 €	2,80%
Foncier bâti	21 882 000,00 €	22 494 000,00 €	2,80%
Foncier non bâti	239 600,00 €	246 162,00 €	2,74%

	Taux 2017	Taux 2018	Evolution
Taxe d'habitation	21,43%	21,43%	0,00%
Foncier bâti	23,31%	23,31%	0,00%
Foncier non bâti	78,70%	78,70%	0,00%

	Produit 2017	Produit 2018	Evolution
Taxe d'habitation	5 779 457,00 €	5 941 253,00 €	2,80%
Foncier bâti	5 100 694,00 €	5 243 351,00 €	2,80%
Foncier non bâti	188 565,00 €	193 729,00 €	2,74%
Totaux	11 068 716,00 €	11 378 333,00 €	2,80%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe d'habitation	161 796,00 €	- €	161 796,00 €
Foncier bâti	142 657,00 €	- €	142 657,00 €
Foncier non bâti	5 163,00 €	- €	5 163,00 €
Totaux	309 616,00 €	- €	309 616,00 €

La ville fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale en 2018. La progression du produit des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) est donc liée à la seule évolution « physique » des bases, principalement en raison de l'évolution démographique de la ville.

La dynamique des bases fiscales est évaluée à +2,80%, intégrant une revalorisation légale qui devrait s'établir à +0,9% (inflation 2017).

Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 322 000 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **700 000 €** L'inscription relative aux droits de mutation est à nouveau réévaluée en 2018 (+100 000 €, soit +16,67% par rapport à 2017) compte tenu d'un nombre et d'un montant moyen des transactions immobilières globalement en hausse sur la commune.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

- La taxe sur l'électricité : **356 000 €** : L'inscription budgétaire est ajustée à la hausse par rapport au BP 2017 (+ 6 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.
- La taxe sur les déchets : **90 000 €** Le montant est ajusté sensiblement à la baisse (- 20 000 €) en raison d'une baisse du tonnage de déchets traité par l'usine Arc en Ciel, lié à l'arrêt technique de l'installation suite au sinistre du 20 octobre dernier.
- La taxe sur la publicité extérieure : **92 000 €** : montant en légère baisse en 2018, en cohérence avec la baisse des enseignes et panneaux publicitaires constatée sur la dernière année.
- La taxe sur les pylônes électriques : **72 000 €** : montant réévalué à la hausse, en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.
- Autres taxes locales (taxe d'inhumation, redevance d'occupation du domaine public,...) : **12 000 €**

Les dotations de l'Etat

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Principal concours de l'Etat, c'est sur cette dotation que s'est imputée sur les trois dernières années la contribution de Couëron à la réduction du déficit public.

En 2018, au titre c'est une **diminution de 80 000 €** qui est à prévoir par rapport au montant notifié 2017, et correspondant à l'écurement pour abonder les dispositifs de péréquation.

Montant estimé de la DGF 2018 : **2 573 000 €** (diminution de **3%** par rapport au montant 2017).

La dotation nationale de péréquation (DNP) :

Cette dotation connaît une diminution depuis plusieurs années et ceci en raison de l'augmentation du potentiel financier de la commune. L'inscription budgétaire s'inscrit ainsi dans une perspective de conservation de cette dotation en 2018, en intégrant une nouvelle diminution de 17,3% au titre de la garantie d'attribution, soit une baisse de **12 400 €**.

Montant estimé de la DNP 2018 : **59 400 €**

Les allocations compensatrices :

Ces dotations sont extrêmement fluctuantes d'une année sur l'autre en fonction des exonérations consenties par l'Etat en matière d'impôts locaux, et constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe globale des concours de l'Etat aux collectivités locales. En 2018, l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement devraient amener à une moindre baisse de ces dotations pour Couëron, qui est par ailleurs fortement impactée par la mesure d'exonération de la taxe d'habitation des veufs/veuves bénéficiant de la demi part fiscale complémentaire pour le calcul de leur impôt. La diminution de ces dotations reste toutefois estimée à **- 50 000 €** en 2018, soit **- 12,88%** par rapport aux montants notifiés en 2017.

Montant 2018 estimé de la compensation au titre des exonérations de la contribution économique territoriale : **15 000 €**

Montant 2018 estimé de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières : **25 000 €**

Montant 2018 estimé de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation : **300 000 €**

Le fonds de soutien aux activités périscolaires

Ce fonds de soutien est reconduit pour 2018, pour les communes conservant une semaine à 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant de **100 000 €**.

Les dotations de Nantes Métropole

Les dotations provenant de la Métropole sont contractualisées et composées de :

- L'attribution de compensation (AC) : **3 147 356 €** (montant constant chaque année)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **920 000 €**. Elle est en baisse du fait de l'augmentation du potentiel fiscal de la commune, l'insuffisance de potentiel fiscal constituant en effet l'un des critères de répartition de cette dotation entre les 24 communes de la Métropole.

Un partenariat consolidé avec la CAF

Les participations de la CAF s'élèvent à 923 000 € en 2018 et correspondent :

- à la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **380 000 €**
- au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : **543 000 €**

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 128 000 €**. Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couéronnais : **1 648 000 €**
- Des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **218 000 €**
- Du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **240 000 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : **22 000 €**

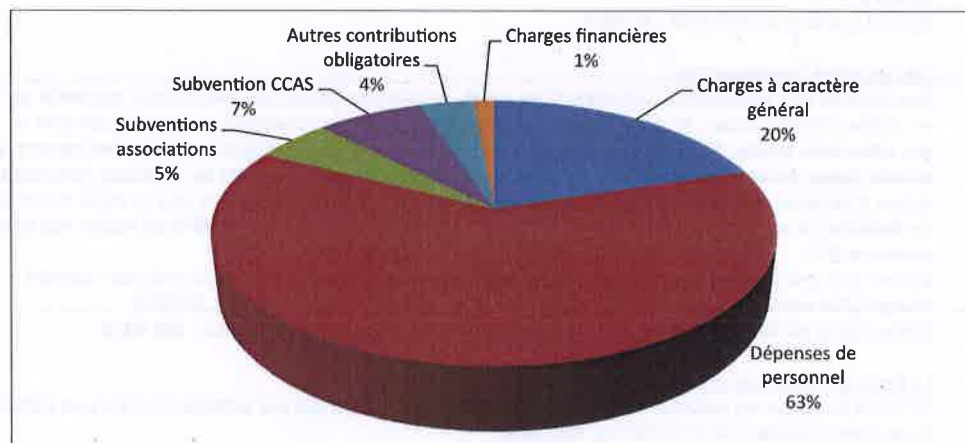
Les produits des services (**1 648 000 €**) sont en augmentation de **16,38%** par rapport au budget 2017. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de l'utilisation des services de restauration et de périscolaire, et par un ajustement technique sur l'année civile de l'encaissement des produits en question, jusqu'alors comptabilisés d'octobre à octobre. Ils se décomposent notamment de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration scolaire : **1 059 000 €** (64% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et d'accueil de loisir : **430 000 €** (26% des produits)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **34 000 €** en complément d'un montant de **51 000 €** de participation des collèges et lycées à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **28 000 €** (2% des produits)

2.1.2 Une progression maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **21 585 000 €**, soit une progression relativement contenue de **1,41%** par rapport au BP 2017.

Elles se décomposent de la manière suivante :



Des charges à caractère général en baisse depuis trois ans

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 322 600 €**, soit une nouvelle **diminution de 2,05%** par rapport au BP 2017.

Elles représentent 20,03% des dépenses réelles de fonctionnement, une part légèrement inférieure à celle constatée au BP 2017 (20,73%).

Elles correspondent notamment aux dépenses :

- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, prestations de service ateliers éducatifs,...) : **962 197 €** (+1,05%)
- de fluides (eau, électricité, combustibles,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **665 000 €**
- d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de services) : **610 000 €**
- d'entretien et de maintenance des espaces publics : **424 000 €**

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville : **366 358 €**
- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : **281 100 €**

La diminution de ce chapitre budgétaire pour la troisième année consécutive est principalement portée sur services fonctionnels supports (services techniques, service informatique,...).

Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à **13 488 400 €** en 2018, soit une progression de **2,84** (+372 550 €) par rapport au budget initial 2017. Elles représentent 62,5% des dépenses réelles de fonctionnement, une part en progression par rapport à 2017 (61,62%).

La progression de la masse salariale par rapport à 2017 s'explique par :

- l'évolution des effectifs liés aux emplois temporaires (renforts, remplacements, stages) ou permanents décidés par la municipalité, soit un impact de +134 600 €.
- la mise en œuvre du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) avec effet au 1^{er} juillet 2018, soit + 50 000 €
- de la promotion des agents (avancement de grade et d'échelon), soit un impact de +70 000 €
- du coût complémentaire suite à la mise en place des tickets restaurants pour les agents municipaux, soit +35 000 €
- de l'augmentation de l'assurance du risque statutaire pour un montant estimé à +80 000 €.

Un maintien des subventions aux associations et au CCAS

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 12,42% du budget 2018 et se décomposent en deux parts :

- Les subventions aux associations : 1 069 357 € (hors subventions exceptionnelles)
- La subvention au CCAS : 1 570 000 €

L'évolution de ces deux montants s'inscrit parfaitement dans le cadrage budgétaire déterminé, à savoir stabilisation de l'enveloppe globale aux associations, ainsi qu'au CCAS.

Les autres contributions obligatoires

Ces contributions s'élèvent à 805 000 € et correspondent principalement à la participation de la Ville au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (240 767,46 €), aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (209 000 €), à la contribution de la Ville au fond de péréquation intercommunal (FPIC) à hauteur de 80 000 €, ainsi qu'au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (170 000 €) pour carence de logements sociaux sur le territoire communal.

Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à **289 000 €**, et sont globalement stabilisées par rapport à 2017. L'intégration des intérêts de la dette liés au nouvel emprunt contracté fin 2017 est compensée par la baisse des intérêts des autres emprunts vieillissants. Ce poste est également maîtrisé en raison des bonnes conditions financières de contractualisation du nouvel emprunt de 2 500 000 € sur 15 ans, au taux de 1,20%.

Il est rappelé que la part des charges financières dans le budget de la Ville est marginale (1,34%) et que la Ville dispose d'une structure de dette parfaitement saine (composée à 100% de taux fixe).

Les charges exceptionnelles

Elles font l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **35 000 €**, ce qui représente moins de 0,2% des dépenses totales.

2.1.3 La préservation de l'épargne et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

	BP 2017	BP 2018	Ecart en valeur	Variation %
Dépenses de gestion	20 958 000,00 €	21 261 000,00 €	303 000,00 €	1,48%
Recettes de gestion	22 485 000,00 €	22 945 000,00 €	460 000,00 €	2,09%
Epargne de gestion courante	1 527 000,00 €	1 684 000,00 €	157 000,00 €	10,38%
Dépenses exceptionnelles	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
Epargne de gestion	1 512 000,00 €	1 669 000,00 €	157 000,00 €	10,89%
Dépenses financières	292 000,00 €	289 000,00 €	-3 000,00 €	-0,93%
Recettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Epargne brute	1 220 000,00 €	1 380 000,00 €	160 000,00 €	14,29%
Remboursement d'emprunt	743 500,00 €	903 500,00 €	160 000,00 €	22,07%
Epargne nette	476 500,00 €	476 500,00 €	0,00 €	0,00%

Comme évoqué ci-dessus, dans un contexte de ré-endettement lié au financement des investissements 2017-2018, en particulier du nouveau groupe scolaire, la préservation de l'épargne est une condition impérative de mise en œuvre des projets et actions prévus par la municipalité.

La maîtrise des dépenses globales de fonctionnement (+1,41%) à un niveau inférieur à la croissance des recettes globales de fonctionnement (+2,04%) permet une amélioration de l'épargne brute, et une stabilisation de l'épargne nette au niveau de 2017.

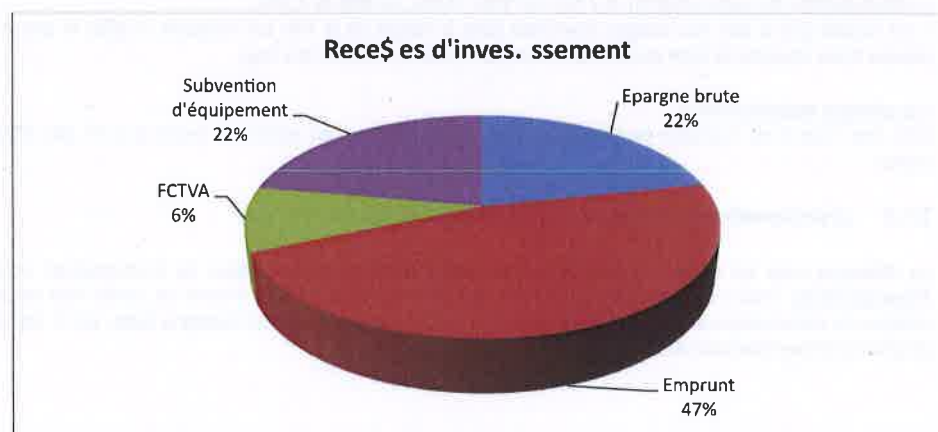
2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **11 470 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles (6 380 000 €) et d'ordre (5 090 000 €, qui se neutralisent en dépenses/recettes).

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont composées :

- De l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 380 000 €**
- De subventions d'investissement (**1 420 000 €**) déclinées comme suit :
 - Loire Océan Développement : Participation financière au titre de la ZAC ouest centre-ville, pour la construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs : **1 400 000 €** (solde de 70% d'une participation globale de 2 000 000 €).
 - Concours spécifiques de l'Etat : Réfection de la toiture de l'école Paul Bert : **20 000 €**
- Du fonds de compensation de la TVA : **595 000 €**
- D'un emprunt d'équilibre : **2 985 000 €**



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Conformément aux orientations de cadrage budgétaire, l'autofinancement brut représente plus de 20% des recettes réelles d'investissement. La section d'investissement est ainsi composée, pour moitié, de recettes propres, et pour moitié, d'un emprunt d'équilibre, dont le montant sera réajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats constatés au compte administratif 2017.

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **903 500 €**
- Les autres immobilisations financières : **4 500 €**
- Les dépenses d'équipements : **5 472 000 €**

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **5 472 000 €**, sont détaillées par politique publique en 1^{ère} partie, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Elles sont en diminution de **1 733 200 €** par rapport au BP 2017.

A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2017 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ 240 000 €, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Il est rappelé que la Ville est engagée, dans un cadre pluriannuel, au travers de deux autorisations de programme (AP) de la manière suivante :

- AP2014-01 : Construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement dans la ZAC ouest centre-ville : 8 400 000 €, dont **2 624 850 €** en crédits de paiement (CP) au titre de l'exercice 2018
- AP2015-01 : Réhabilitation du bâtiment de la Fonderie à l'ETAP: 1 200 000 €, dont **81 245,99 €** de crédits de paiement en 2018, soldant l'opération.

Répartition par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé	2017	2018	Ecart en valeur	% variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	294 400,00 €	354 700,00 €	60 300,00 €	20,48%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	353 700,00 €	731 750,00 €	378 050,00 €	106,88%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 557 100,00 €	1 760 700,00 €	203 600,00 €	13,08%
125	GROUPE SCOLAIRE ZAC OCV	5 000 000,00 €	2 624 850,00 €	- 2 375 150,00 €	- 47,50%
TOTAL		7 205 200,00 €	5 472 000,00 €	- 1 733 200,00 €	- 24,05%

Récapitulatif des opérations d'investissement 2018 :

Politique publique	Opérations	Montant 2018
Aménagement du territoire – Cadre de vie	- Entretien et renouvellement de l'espace public (mobilier urbain, plantations,...), - Réhabilitation de sentiers pédestres, réfection de chemins ruraux, - Renouvellement des structures de jeux	130 000,00 €
Culture	- Investissements théâtre Boris Vian (logiciel billetterie, travaux de sécurisation des perches,...), - étude de faisabilité de la restauration de la Tour à Plomb, - numérisation des plans Tréfinétaux, - matériel culturel	99 000,00 €

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Education – Enfance/jeunesse	Groupe scolaire Jean Zay – Travaux, informatique, mobilier	2 624 850,00 €
	Solution numérique des écoles (hors opération GS Jean Zay)	93 000,00 €
	Programme de réfection de toiture	301 000,00 €
	Renouvellement matériel de restauration, mobilier scolaire/périscolaire et jeunesse	69 250,00 €
	Travaux de sécurisation, d'entretien et de maintenance du patrimoine scolaire, jeunesse et petite enfance	439 000,00 €
	Etudes de conception du nouveau multi accueil de la Chabossière	160 000,00 €
Relations aux usagers	Réhabilitation du bâtiment de la Fonderie- solde des travaux	81 245,99 €
	Réfection de la salle polyvalente de l'Erdurière	130 000,00 €
	Administration numérique (portail famille et citoyen, site internet)	29 000,00 €
	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux cf ADAP	170 000,00 €
	Travaux de réfection du RDC de l'Hôtel de ville et de la salle Condorcet	60 000,00 €
	Travaux de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements et matériels mis à disposition des usagers	50 000,00 €
Sports	Vidéo protection des bâtiments publics	30 000,00 €
	Etude de construction d'un nouveau gymnase et d'une salle de convivialité à la Chabossière dans le cadre de la démolition du gymnase Moisan et du Mille Club	25 000,00 €
	Réfection des vestiaires du stade Hauray	85 000,00 €
	Travaux de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements et matériels sportifs	95 000,00 €
Moyens internes	Modernisation de l'infrastructure informatique et des usages numériques (serveurs et baies SAN, licences Microsoft, copieurs multifonctions, logiciels, postes de travail,...)	492 700,00 €
	Renouvellement du matériel technique, mobilier et acquisition de véhicules	120 000,00 €
	Travaux d'entretien courant du patrimoine bâti (conformité réglementaire et sécurité, entretien et maintenance des bâtiments, améliorations d'usage,...)	187 954,01 €
TOTAL		5 472 000,00 €

Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **903 500 €** pour l'année 2018. Ce montant est en forte augmentation (+160 000 €, soit +22,07%) par rapport à 2017, en raison de la contraction de trois nouveaux emprunts en 2017, dont le principal (Crédit Mutuel, 2 500 000 €) devrait être mobilisé au cours du 1^{er} trimestre 2018. En intégrant ces emprunts, l'encours de la dette est de 8 930 706,47 € au 1^{er} janvier 2018, avec une durée résiduelle moyenne de 9,78 années, soit un montant moyen par habitant de 429 €.

Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année d'emprunt	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÜ au 31/12/2017
2003	Prêt globalisé investissements 2003	CREDIT AGRICOLE	2 500 000,00 €	927 662,89 €
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	Crédit Local de France	4 000 000,00 €	1 666 666,55 €
2009	PAF Habitat NM Acquisition 4 rue du Douëroux	Nantes Métropole	163 349,12 €	16 334,93 €
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22 €	3 400 759,99 €
2013	PAF Habitat NM - Acquisition 2 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	242 994,28 €	145 796,56 €
2015	Accueil Périscolaire Métairie	C.A.F. de Loire-Atlantique	48 000,00 €	38 400,00 €

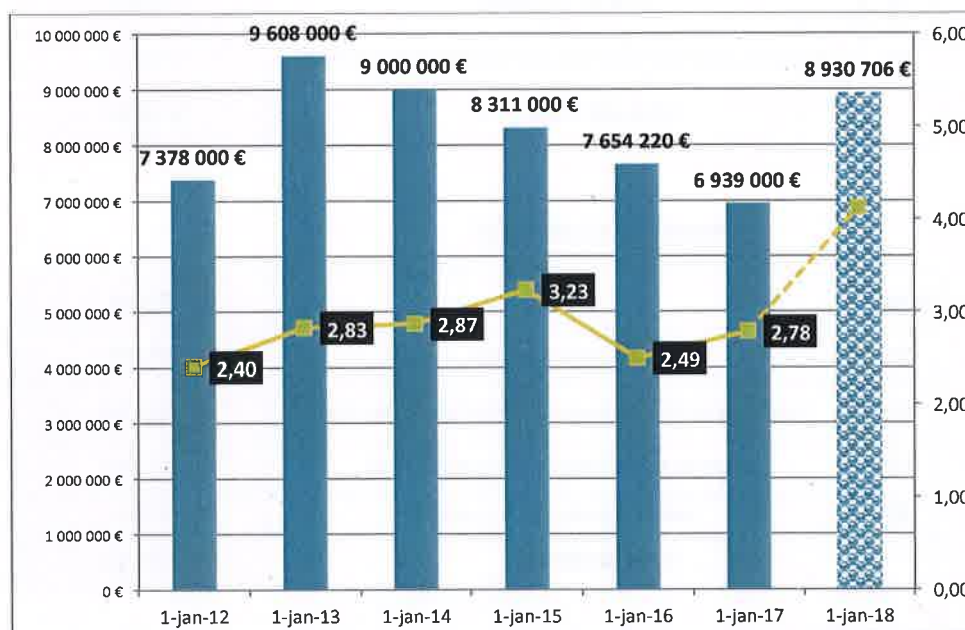
VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couéron – Service finances et commande publique

2017	Construction d'un groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	CAF de Loire Atlantique	21 732,00 €	21 732,00 €
2017	PAF Habitat NM Acquisition 8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55 €	213 353,55 €
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
			TOTAL	8 930 706,47 €

Evolution du niveau d'endettement et de la capacité de désendettement

Le graphique ci-dessous corréle le niveau d'endettement annuel et la capacité de désendettement (exprimée en année) qui fait le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute. La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2018 sera fonction des résultats du compte administratif 2017.



VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Annexe 1 : Equilibre du budget annexe pompes funèbres :

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la Ville, le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2018 s'établit en fonctionnement comme suit, étant convenu qu'il n'est pas prévu d'investissement en 2018.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2018
70	Prestations de services	8 000,00 €
70	Vente de marchandises	8 000,00 €
013	Variation de stock de marchandises (stock prévisionnel de sortie 2018)	63 000,00 €
TOTAL RECETTES		79 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2018
011	Achats de marchandises	4 000,00 €
011	Variation de stock de marchandises (stock définitif d'entrée 2018)	70 436,00 €
012	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	4 564,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
TOTAL DEPENSES		79 000,00 €

Jean-Michel Eon : Bonsoir à toutes et à tous et bonsoir au public qui s'est déplacé nombreux pour assister à notre réunion, mais nous en avons l'habitude, car ce conseil municipal de janvier permet non seulement de voter le budget et le chapitre destiné aux subventions, mais aussi de voir la répartition de ces dites subventions, association par association.

Comme l'a justement évoqué Madame le Maire, nous nous situons dans le prolongement du rapport d'orientations budgétaires que j'ai présenté au mois de décembre et qui a donné lieu à un débat. Le contexte de contraintes et d'incertitudes n'a guère évolué depuis, notamment pour ce qui concerne les mesures gouvernementales sur les dotations de l'Etat, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous nous situons également dans un contexte de respect de notre cadrage budgétaire, puisque nous avons anticipé ces contraintes et ce climat d'incertitude, du fait du cadrage budgétaire pluriannuel dans lequel nous sommes depuis maintenant deux ans, compte tenu des diminutions des dotations de l'Etat. Cela nous aura permis d'endiguer les effets néfastes des baisses des dotations sur la construction de notre budget.

Nous nous situons enfin dans le respect des priorités qui sont les nôtres ; priorités que nous avons clairement affichées dans notre présentation de mandat, quand nous nous sommes présentés devant les électeurs, et que nous continuons d'afficher depuis. Je pense notamment aux moyens que nous déployons à l'éducation pour donner du sens au parcours éducatif et aux temps d'atelier qui, je le rappelle, sont gratuits, au vivre ensemble à travers le soutien renouvelé à nos partenaires associatifs, et aux solidarités à travers la politique sociale et de petite enfance.

Comme les adjoints des secteurs respectifs ne prendront pas la parole ce soir, je vais essayer de vous présenter succinctement les grandes orientations du budget, sachant, et j'en remercie les services, que nous avons réussi à agréger, politique publique par politique publique, non seulement les charges à caractère général, mais aussi la masse salariale et les fluides. Ainsi, nous pouvons vous indiquer, à l'instar de beaucoup de collectivités, combien nous dépensons globalement pour l'éducation, le sport, la culture et la politique sociale sur un billet de 100 €.

Commençons par la première de ces politiques publiques, la plus importante d'entre elles en termes de budget, la politique éducation.

Politique éducation

Le budget de fonctionnement de ce service éducation représente 30 % du budget global. Ce sont des moyens financiers importants, mais aussi et surtout des moyens humains qui font de ce budget le plus important de la collectivité.

En matière de fonctionnement, on retrouve distinctement sur le graphique le fonctionnement des écoles, des services péri-éducatifs et de loisirs et des services de la restauration scolaire, en soulignant le fait que nous aurons douze écoles à la rentrée 2018 et que cela représentera la scolarisation de 1 180 enfants environ.

En matière d'investissement, l'éducation représente 62 % du budget de l'année 2018. Nous distinguons plusieurs éléments : la fin du financement du groupe scolaire Jean Zay, qui sera livré pour la rentrée scolaire prochaine, les programmes d'entretien et de rénovation des bâtiments, les matériels nécessaires à la scolarité des enfants et à leur restauration, sans oublier, dans une mesure moindre, le développement des solutions numériques des écoles.

Politique sportive

En matière de fonctionnement, le budget se décline de la façon suivante :

- 600 000 € pour la piscine municipale ;
- 830 000 € pour les installations sportives (terrains et gymnases).

Je vous rappelle que nous avons agrégé dans ces sommes les moyens mis à disposition des services dans le cadre des charges à caractère général, les moyens humains et les fluides (eau, gaz, électricité), dont nous avons également réussi à répartir les dépenses en fonction des bâtiments ;

- 130 000 € pour la promotion et le soutien à la pratique sportive, dont les subventions aux associations sportives.

En matière d'investissement, plusieurs études sont en cours, dont une étude programmatique pour le complexe René Gaudin, car vous savez que nous sommes en réflexion sur le réaménagement d'une partie de ce complexe, au-delà du terrain synthétique qui a été réalisé l'année dernière, et diverses études dans le cadre du nouveau gymnase et de la salle de convivialité qui seront à réaliser sur le secteur de la Chabossière. De surcroît, sont prévus des investissements plus courants concernant la réfection et la sécurisation de l'ensemble des équipements sportifs et le renouvellement du matériel.

Politique culturelle

Quand on agrège le fonctionnement et l'investissement, le budget de la politique culturelle s'élève à 1,770 M€. Ce budget est affecté notamment à l'action culturelle transversale, à la lecture publique pour des montants divers, au patrimoine culturel, au spectacle vivant, et au soutien des associations culturelles par des subventions, en particulier à l'école de musique. Nous verrons plus loin les ordres de grandeur que chacune de ces cultures représente dans le budget global.

Politique solidarité et cohésion sociale

Dans le cadre de la répartition budgétaire de la commune, nous allouons une subvention au CCAS pour lui permettre de mener une politique d'action sociale et une politique de petite enfance pour le compte de la ville. C'est par l'intermédiaire du CCAS que sont développées nos politiques de solidarité avec les seniors, les jeunes parents et les plus fragiles d'entre nous.

Soutien à la vie locale

Nous retrouvons plus globalement l'ensemble des subventions allouées aux associations. Je le disais tout à l'heure, vous êtes nombreux à être venus assister à ce conseil où sont attribuées les subventions à vos associations et vous savez combien il est important pour nous d'accompagner ce tissu associatif local qui contribue si efficacement au vivre ensemble. Ainsi, 110 associations sont subventionnées pour un montant global de 1,083 M€ sur l'ensemble des secteurs de la vie associative communale.

Politique publique de relations aux usagers

La politique de relations aux usagers regroupe deux domaines, le domaine dématérialisé et le domaine physique.

Des moyens sont consacrés au développement des services numériques, notamment avec la mise en place d'un portail familles et d'un portail citoyens. Nous travaillons actuellement à la fusion de ces deux portails et à la modernisation du site internet. La modernisation du site internet, au-delà du fait de mieux informer nos concitoyens, leur permettra l'accès à distance des services.

Parallèlement, il y a lieu d'apporter un certain nombre d'améliorations physiques à l'accueil des usagers, autrement dit, nous travaillons à nos enveloppes récurrentes de réfection et de sécurisation des salles et des bâtiments communaux qui doivent répondre à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), c'est-à-dire à la mise en adaptabilité de nos locaux municipaux ; agenda que nous avons voté et adopté il y a quelques mois.

Nous consacrons un budget de 1,2 M€ à l'ensemble de cette politique publique de relations aux usagers.

Politique d'aménagement du territoire et cadre de vie

Bien qu'une partie de cette politique publique soit mutualisée avec Nantes Métropole, je pense notamment à tout ce qui concerne la voirie, il reste à notre charge, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et des espaces urbains, un service espaces verts et naturels pour 1,350 M€, dont 1,025 M€ de dépenses de personnel, puisque ce sont des moyens humains qu'il faut mettre en œuvre pour entretenir les espaces verts qui sont de plus en plus conséquents sur la commune. Également, pour améliorer l'aménagement urbain, il y a parfois nécessité de faire un certain nombre d'acquisitions foncières. À ce titre, nous avons prévu un budget de 500 000 €.

Gestion des moyens internes

Pour faire fonctionner l'ensemble de ces politiques publiques, nous nous appuyons sur un certain nombre de moyens transversaux qu'il est difficile de répartir politique publique par politique publique. C'est ce que l'on appelle communément les moyens internes ou les fonctions supports.

Ces moyens internes qui correspondent globalement au service du patrimoine bâti, au service des finances et au service des ressources humaines, interviennent dans le budget pour près d'un quart de celui-ci. 6,170 M€ sont ainsi consacrés à ces moyens transversaux pour l'entretien et la modernisation du patrimoine bâti, pour la mise en œuvre d'une infrastructure informatique performante et pour les autres moyens internes et fonctions supports que sont notamment les services finances et ressources humaines. Il s'agit là aussi de moyens humains conséquents qui sont difficiles à répartir, puisqu'ils sont au service des autres services et par conséquent au service de l'ensemble de la population.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le graphique fait apparaître l'ensemble des dépenses qui s'élèvera à plus de 21,5 M€ et met en évidence la répartition en pourcentage du budget de la ville, politique publique par politique publique.

Ainsi, nous voyons que pour 100 € dépensés, 76 € sont directement affectés à la mise en œuvre d'une politique publique bien précise, alors que 24 % sont affectés aux fonctions supports, ce que l'on appelle les ressources internes et que l'on n'arrive pas à répartir dans l'une ou l'autre des politiques publiques.

Sur les 76 € affectés à une politique précise, 30 € sont affectés à l'éducation, 7 € au sport, 8 € à la culture et 8 € à la solidarité et l'action sociale, pour les plus importantes d'entre elles, même s'il est difficile de parler d'importance de l'une ou de l'autre. Toutefois, nous voyons bien la part prépondérante que prend l'éducation dans la répartition budgétaire, ce qui est bien normal, car l'éducation nécessite des moyens importants en termes de personnel. Ce ne sont pas seulement des heures d'enseignement dont il s'agit, mais de tout un accompagnement périscolaire.

Sans doute plus factuel et moins intéressant de mon point de vue, le graphique suivant concernant le budget d'investissement. En effet, il serait sans doute plus intéressant de lire cette répartition sur une temporalité pluriannuelle. Par exemple, nous consacrons cette année une partie conséquente de notre budget d'investissement à l'éducation avec la réalisation du groupe scolaire Jean Zay. L'an dernier, bien que des moyens importants aient déjà été mis en œuvre dans le cadre de la construction de ce groupe scolaire, nous avons consacré une partie plus conséquente du budget au sport, avec la réalisation de la piste d'athlétisme et la fin des crédits de paiement du terrain synthétique. Ce n'est donc pas très parlant de juger les dépenses d'investissement d'année en année. Il serait certainement plus judicieux de juger les moyens qui auront été déployés en matière d'investissement pour les différentes politiques publiques que nous avons à mettre en œuvre sur une période et plus particulièrement sur un mandat.

Je veux souligner le niveau d'investissement important au budget 2018, puisque plus de 5,4 M€ seront mis en œuvre pour investir sur la commune.

Nous en venons maintenant à la construction budgétaire.

La construction budgétaire est pour ainsi dire la traduction de notre volonté politique de développer tel ou tel service au bénéfice de la population, notre objectif étant de maintenir une qualité de service dans un contexte de contraintes importantes, voire de l'améliorer. Nous cherchons sans cesse à optimiser et à rationaliser. Dans un contexte où nous avons du mal à donner une dynamique importante aux recettes de fonctionnement, nous avons prévu pour 2018 une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente, ce qui est relativement faible pour un territoire en pleine dynamique économique et démographique.

Le choix qui a été fait de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale nous contraint à un plan de maîtrise pluriannuel des dépenses de fonctionnement, notre objectif étant de faire augmenter moins vite nos dépenses que nos recettes pour dégager de l'autofinancement pour nos investissements. Cet autofinancement, nous l'avons préservé à hauteur de 1,380 M€, ce qui devrait nous permettre d'assurer une capacité de désendettement raisonnable.

Pour dégager une épargne brute, les recettes doivent être plus importantes que les dépenses.

La fiscalité locale, avec 56 % des recettes, prend une part très importante par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, qui s'établissent globalement à 22,965 M€. Les dotations de l'Etat diminuant, la fiscalité locale prend une part de plus en plus importante en valeur, tout comme les dotations de Nantes Métropole. A ce sujet, je me permets de vous rappeler qu'il y a encore deux ou trois ans, les dotations de Nantes Métropole étaient moins importantes que les dotations de l'Etat. Aujourd'hui les dotations de Nantes Métropole représentent 18 % de nos recettes, alors que les dotations de l'Etat n'en représentent plus que 13 %. Les recettes de gestion courante (recettes des services et notamment les services de restauration et de périscolaire), quant à elles, s'élèvent à 9 % de notre budget, auxquels s'ajoute la participation de la CAF (de moins en moins négligeable) pour 4 % de nos recettes.

Les charges à caractère général, soit 20 % de nos dépenses, sont en baisse, puisque nous essayons de les contraindre au maximum. Les subventions et dépenses de gestion se stabilisent à 16 %. Les dépenses de personnel représentent aujourd'hui 63 % de nos dépenses. Nous essayons d'augmenter le moins possible ces dépenses dans une logique de maintien de l'emploi, cependant un certain nombre de contraintes font qu'elles augmentent en permanence. Au total, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 21,585 M€.

La différence entre les recettes de fonctionnement (22,965 M€) et les dépenses de fonctionnement (21,585 M€) dégage ainsi une épargne brute de 1,380 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes augmentent d'un peu plus de 2 % par rapport au budget précédent. Notons que les impôts locaux représentent 50 % des recettes et que les dotations de l'Etat sont maintenant moins importantes que les dotations de Nantes Métropole.

Recettes fiscales

L'augmentation de ces recettes est estimée à 2,8 %. Nous en aurons une vision plus claire en juin prochain, à l'occasion du compte administratif, où nous sommes souvent amenés à faire de petits ajustements. Aujourd'hui, nous sommes dans l'estimation, puisque l'évolution de ces recettes, que nous estimons à +2,8 %, provient d'un chiffre que nous connaissons, celui que le législateur a inscrit dans les projets de loi de finances (chaque année il y a une petite revalorisation de ces bases fiscales liée au coût de la vie), et de la dynamique locale liée notamment à l'augmentation du nombre de contribuables, à savoir les entreprises qui s'installent sur les Hauts de Couëron et les nouveaux habitants que nous accueillons.

Nous constatons donc une variation non négligeable des recettes fiscales, sans variation du taux, ce que nous voterons tout à l'heure. Si vous en êtes d'accord, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition cette année.

Concernant les autres taxes locales, nous enregistrons des variations relativement importantes sur des sommes qui sont parfois négligeables :

L'augmentation démographique et la dynamique du marché de l'immobilier sur Couëron font que nous enregistrons une forte augmentation des droits de mutation. Nous avons inscrit la somme de 700 000 € au regard de ce que nous avons constaté en 2017. Il n'y a pas de raison que cela évolue différemment, compte tenu du marché immobilier et des logements qui sont livrables sur l'année 2018.

La taxe sur l'électricité varie peu, en revanche la taxe sur les déchets est en forte diminution, puisque nous prévoyons une baisse du tonnage des déchets gérés par Arc en Ciel. Compte tenu des dégâts de l'incendie qui a eu lieu à l'automne, le tonnage des déchets sera probablement moindre, et la taxe étant calculée sur le tonnage des déchets gérés, nous prévoyons une baisse. La taxe sur la publicité extérieure diminue également du fait que les entreprises, qui sont de plus en plus bonnes gestionnaires, cherchent à diminuer les coûts de cette taxe en diminuant leur surface publicitaire sur leurs bâtiments, ce qui nous convient en termes de pollution visuelle. Quant à la taxe sur les pylônes, nous enregistrons une légère augmentation sur une somme relativement faible.

Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat poursuivent leur baisse. Pour mémoire, cette baisse atteint 1,7 M€ entre 2013 et 2018, avec des diminutions successives d'année en année. Nous avons commencé avec une légère diminution des dotations de l'Etat en 2014 et pendant trois ans, en 2015, 2016 et 2017 liée, je vous le rappelle, à la contribution au redressement des comptes publics. Nous espérions que ce soit terminé, mais force est de constater que nous subissons une nouvelle diminution des dotations de l'Etat d'environ 140 000 € en 2018. Cette diminution est liée au fait que nous sommes de moins en moins impactés par les dotations nationales de péréquation, puisque nous sommes sur un territoire dit dynamique. A ce titre, nous verrons que nous sommes plutôt contributeurs que receveurs.

Les allocations compensatrices sont des variables d'ajustement des dotations globales de l'Etat. Ainsi, l'Etat ayant fait le choix de mettre de l'argent sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de la solidarité rurale (DSR), dont malheureusement la ville de Couëron est exclue aujourd'hui, nos allocations compensatrices sont en diminution.

Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), de la même façon, l'Etat raisonnant sur une enveloppe normée globale, il met de l'argent sur des dotations spécifiques auxquelles Couëron n'est pas éligible. De ce fait, l'enveloppe de la DGF diminue mécaniquement. Au final, bien que notre population augmente, nous subissons une diminution non négligeable de 3 % de notre dotation globale de fonctionnement.

Dans l'ensemble, c'est encore une diminution de 142 000 € que nous allons subir cette année sur nos dotations de l'Etat, soit 4,5 %. En cinq ans, nous aurons perdu plus de 5 M€ de dotations, soit une moyenne de plus de 1 M€ par an, que nous mettons en regard des budgets que nous avons examinés tout à l'heure sur telle ou telle politique publique.

Dotation de Nantes Métropole

Il n'y a pas de variation très importante. Que ce soit l'attribution de compensation ou la dotation de solidarité communautaire, elles sont fixées dans le cadre d'un pacte financier qui est signé en début de mandat entre Nantes Métropole et les 24 communes. De ce fait, nous savons très précisément à l'avance, sauf à ce qu'il y ait des transferts de compétences, ce qui n'a pas été le cas cette année, quelles seront les dotations de Nantes Métropole, au-delà de son investissement sur notre territoire, que ce soit dans le cadre de l'Entretien, Rénovation, Sécurité (ERS) ou dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI).

Autres recettes de gestion

La participation de la CAF, soit 923 000 €, est en constante augmentation, mais c'est normal parce que nous allons toujours négocier à l'euro près les subventions, que ce soit dans le cadre du contrat enfance-jeunesse ou dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire (PSO).

Les recettes des services sont également en augmentation, car de plus en plus d'enfants bénéficient des services de restauration, de périscolaire ou d'ateliers. Toutefois, plus il y a d'enfants et plus cela nous coûte, puisque les recettes de ces services sont loin de couvrir l'ensemble des besoins, mais cela fait partie de la solidarité et des politiques pour lesquelles nous souhaitons investir fortement.

Enfin, de façon plus anecdotique, les locations de salles et les remboursements sur rémunération du personnel, qui sont là aussi compensées malheureusement par une assurance qui nous coûte à peu près ce que nous rapporte le remboursement sur rémunération du personnel.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel représentent de loin la dépense la plus importante en pourcentage, puisque notre cadrage financier tendait à faire diminuer nos charges à caractère général. Dans la mesure où les subventions (subventions au CCAS ou aux associations) sont stabilisées, dans la mesure où les charges à caractère général ont tendance à diminuer, mécaniquement, les dépenses de personnel augmentent en valeur absolue et prennent une part de plus en plus importante dans nos dépenses.

Concernant les charges à caractère général, nous avons réussi à poursuivre une baisse de 2 % par rapport au budget de l'année précédente, sans toucher aux services et à la qualité des services rendus à la population, simplement par des effets de rationalisation et d'optimisation. Il y a parfois des effets d'aubaine, comme certaines années où des contrats que nous sommes amenés à mutualiser avec Nantes Métropole ou avec d'autres communes, notamment sur les achats de fluides, nous permettent de réaliser des diminutions substantielles.

Globalement nous arrivons à maîtriser, voire à faire diminuer ces charges à caractère général pour la troisième année consécutive, cependant, nous ne pourrions pas continuer indéfiniment comme cela sans toucher aux services rendus à la population. A un moment donné, nous allons atteindre un point de non-retour et il faudra imaginer une construction du budget qui stabilise ces charges à caractère général et qui maintienne les services rendus à la population.

Charges de personnel

Comme vous le savez, nous sommes amenés chaque année à constater une hausse des charges de personnel à effectif constant, de manière mécanique et compte tenu d'un certain nombre de paramètres. Pour cette année 2018, nous avons prévu une hausse de 2,87 % par rapport au budget précédent ; hausse qui est liée non seulement aux remplacements des emplois permanents ou temporaires décidés, mais aussi à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire qui a été décidé par l'Etat, à la promotion sociale des agents et à l'augmentation du risque statutaire. In fine, c'est une augmentation de près de 3 % qu'il nous faut absorber dans un budget contraint.

Subventions

Les subventions faisaient partie de notre cadrage budgétaire. Les enveloppes sont inchangées par rapport à l'année dernière. Nous avons prévu de stabiliser les subventions attribuées au CCAS, qui ont été arrêtées à 1,570 M€, donc sans variation par rapport à l'année dernière, mais qui permettent au CCAS de fonctionner et de rendre les services pour lesquels il est en place, et celles allouées aux associations, dont le budget s'élève à un peu plus de 1 M€.

Autres contributions

Nous ne maîtrisons pas certaines contributions, telles que notre participation à l'OGEC, puisque la contribution se calcule selon le nombre d'élèves fréquentant les écoles privées élémentaires et maternelles, multiplié par le coût d'un élève à l'école publique, soit une contribution globale de 240 000 €.

Par ailleurs, nous enregistrons une augmentation de notre contribution au fonds de péréquation. Cette augmentation est liée au fait que nous sommes sur un territoire économiquement dynamique, en termes de démographie et de création d'emplois, et les territoires considérés comme économiquement dynamiques doivent contribuer pour les territoires les plus fragilisés.

Enfin, depuis que nous sommes sortis de la dotation de solidarité urbaine (DSU), nous sommes maintenant, de surcroît, contribuables au prélèvement loi SRU. La loi SRU prévoit une pénalité pour les communes qui n'atteignent pas 25 % de logements sociaux. Nous ne sommes pas les seuls et nous ne sommes pas les plus impactés, loin s'en faut, puisque nous devons être quatrième commune de l'agglomération. Seules deux communes sont au-dessus de 25 % et ne contribuent donc pas dans le cadre du prélèvement de la loi SRU. Ce sera éminemment compliqué de chercher à rattraper notre retard en matière de logements sociaux, parce que nous sommes sur un territoire qui produit beaucoup de logements et qu'il faudrait produire encore plus de logements sociaux pour rattraper notre retard. Toujours est-il que cela nous coûte cette année 170 000 €.

Charges financières

Ce sont essentiellement les intérêts de la dette que nous payons dans le cadre des emprunts que nous avons contractés. Ce montant se stabilise aux alentours de 300 000 €, bien que nous ayons contracté un emprunt relativement important (2,5 M€ en 2017). Du fait que nous avons par ailleurs une dette vieillissante, la diminution des intérêts des emprunts vieillissants a compensé l'augmentation des intérêts dus au nouvel emprunt.

Épargne

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement nous permet de dégager un autofinancement de 1,380 M€. Nous avons une dégradation continue depuis trois ans, liée à la baisse des dotations de l'Etat. L'an dernier, la conjoncture a fait que nous avons réussi malgré tout, notamment par le biais d'un relèvement des taux d'imposition, à redresser la courbe. Cette année, les efforts des services et les efforts de tout un chacun permettent de redresser notre courbe d'autofinancement et donc de dégager une épargne qui va nous permettre d'investir.

Recettes d'investissement

Au niveau des recettes, nous enregistrons ce fameux autofinancement qui représente 21 % de nos recettes, des subventions pour 22 %, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui n'est que de 9 % alors que nous avons en année N-1, en 2017, un niveau d'investissement important et, cela participe à l'équilibre à ce stade de la construction budgétaire de ce budget, un emprunt qui serait nécessaire. Je parle au conditionnel, puisque la règle fixe que le budget doit être en équilibre aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. De ce fait, pour équilibrer cette section d'investissement nous inscrivons un emprunt qui ne sera pas forcément utilisé en fonction du résultat du compte administratif de l'année N-1 (2017) et du cumul de ses résultats, ce qui nous permettra peut-être d'effacer tout ou partie de cet emprunt.

Dépenses d'investissement

Les dépenses se déclinent de la façon suivante :

- Le remboursement de la dette représente 14 %. Les intérêts sont inscrits dans la section de fonctionnement, mais le capital de la dette est inscrit dans la section d'investissement.
- Le groupe scolaire Jean Zay qui est une opération identifiée, donc une ligne bien spécifique, va encore représenter cette année 41 % de nos dépenses d'investissement.
- Les dépenses que nous avons tendance à appeler récurrentes – même si elles ne le sont pas puisque nous essayons de faire attention à ce qu'elles soient fléchées sur des opérations intéressantes, cependant, il y a sans arrêt des renouvellements de mobilier, d'informatique et de parc auto – s'élèvent à hauteur de 17 %.
- Des opérations de travaux et d'entretien du patrimoine et de rénovation pour 27,60 %.

Le niveau d'investissement prévu pour 2018 s'élève à près de 5,5 M€. A l'exception de l'année dernière qui a été une forte année d'investissement avec la réalisation du groupe scolaire, nous sommes sur une moyenne de plus de 4 M€ sur le mandat, c'est-à-dire plus que sur le mandat précédent. Certes, nous ne sommes pas rendus au bout du mandat, certes il restera deux ans de réalisation budgétaire, mais nous sommes sur un taux de réalisation d'équipement important. Plus important que sous le mandat précédent, je le répète.

Encours de la dette

On reprend les pourcentages que nous avons vus plus tôt : l'emprunt d'équilibre, l'épargne brute, les subventions d'équipement et le FCTVA, ce qui nous amène à avoir un autre indicateur de la situation financière de la commune, c'est-à-dire l'encours de la dette.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette de la commune s'élevait de 8,930 M€ et compte tenu de notre épargne, cela représentait une capacité de désendettement de quatre ans. Vous voyez qu'en deux ans et avec un investissement qui n'est pas si important que cela, nous sommes très vite remontés de deux ans et demi à quatre ans et si nous devons encore nous endetter avec, parallèlement, une épargne qui se dégradait, nous arriverions très vite à une situation limite, voire dangereuse, voire insupportable.

Il y a lieu de faire extrêmement attention à maîtriser notre emprunt et notre épargne, c'est-à-dire avoir le plus d'épargne possible, compte tenu des recettes de fonctionnement sur lesquelles nous n'avons pas beaucoup de leviers, ainsi que nos dépenses de fonctionnement : maîtrise des charges à caractère général, de l'enveloppe contrainte sur les subventions aux associations et de la masse salariale dans une augmentation qui soit supportable par la commune.

Carole Grelaud : Avant de remercier Monsieur Jean-Michel Eon pour la présentation du budget, je tiens à mon tour à vous remercier d'être venus nombreux ce soir pour participer à notre séance. Il est vrai que nous sollicitons les associations, mais il y a aussi des personnes qui viennent régulièrement.

La présentation du budget est un exercice toujours un peu difficile et un peu long, mais nous avons la volonté de démontrer tous les mécanismes et surtout comment se construit un budget, parce que l'on entend parfois des propos très simplistes, tels que : « il suffit, il n'y a qu'à, il faut, on emprunte, il n'y a pas de problème », etc. C'est pourquoi la présentation du budget permet régulièrement de bien réexpliquer que les choses ne fonctionnent pas aussi simplement et qu'il faut toujours être très prudents.

Au travers de ce budget, nous avons mis en évidence nos volontés politiques et comme je vous le disais en préambule, il s'agit bien de la déclinaison du projet municipal que nous avons présenté et du respect des orientations que nous avons énoncées au mois de décembre 2017.

Avant de passer au vote, je vais demander si certains de mes collègues souhaitent faire des commentaires sur cette proposition d'établissement de budget. Monsieur Fedini, Madame Auffray, Monsieur Rodriguez, Monsieur Bernard, Monsieur Naizain et Madame Leost interviendront.

Monsieur Fedini, vous avez la parole.

François Fedini : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de la présentation de votre budget primitif pour l'année 2018, que vous venez de nous faire. Il est clair et précis et nous remercions de nouveau les services pour leurs contributions et expertises. Il met effectivement en chiffres vos orientations budgétaires, dont nous avons débattu lors du conseil municipal. Ce bel exposé nous inspire néanmoins quelques réflexions.

Nous sommes ravis de constater que vous avez décliné vos dépenses d'investissement par politique publique, sous forme graphique et par pourcentage. Nous vous le demandions depuis que nous sommes élus et nous vous en remercions. Il permet d'un coup d'œil de se rendre compte de vos orientations budgétaires.

Les 62 % de dépenses d'investissement concernant le secteur de l'éducation ne représentent effectivement pas la réalité sur un mandat, car ils correspondent à la construction du nouveau groupe scolaire de la ZAC Centre Ouest. Il sera intéressant de décortiquer la répartition sur deux prochains budgets et, soyez-en sûrs, nous serons des observateurs très clairvoyants. A contrario, il met en évidence le déplorable 1 % de vos investissements consacrés à la sécurité, alors que..., mais nous en reparlerons un peu plus loin.

Vous parlez de la compensation de l'exonération fiscale de la taxe d'habitation, qui n'a pas d'impact sur vos finances. Alors, pourquoi en parler ? La prochaine fois, vous me direz que le cours du « balsa » n'a pas eu d'incidence sur le budget. Quel intérêt d'en parler, si ce n'est que de faire de la politique politicienne ? Si vous étiez positifs et constructifs, vous auriez dit : « Contrairement à ce que nous redoutions, l'exonération de la taxe d'habitation n'a pas eu d'impact négatif sur notre budget et nous nous en félicitons ». Mais il est impossible de votre part de reconnaître que des choses peuvent être bien, lorsque ce n'est pas une politique portée par un gouvernement socialiste. En ce qui nous concerne, nous soutenons et approuvons les projets ou politiques portés par votre majorité, dès lors qu'ils nous paraissent bénéfiques pour les habitants de notre commune.

En ce qui concerne l'interprétation des chiffres, il est vrai que c'est aussi assez surprenant. Vous admettez que l'Etat a stabilisé ses dotations, donc plus de ponction supplémentaire, comme cela était fait auparavant, et vous avez le toupet de dire que les dotations sont passées de 24,20 % en 2012 à 13,47 % en 2018. L'honnêteté intellectuelle devrait plutôt dire : « 13,47 % en 2017 », c'est-à-dire que l'accroissement des ponctions de l'Etat s'est arrêtée au départ de Monsieur Hollande. Il faut rester objectif.

Nous vous remercions par ailleurs de votre grande mansuétude envers les Couëronnaises et les Couëronnais en décidant de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Quel beau cadeau vous leur faites. Ils n'ont pas oublié

et digéré, surtout leur portefeuille, celui que vous leur avez fait l'année dernière, lorsque vous avez augmenté les impôts locaux.

Nous notons une augmentation des recettes de fonctionnement. Ce n'est pas neutre. L'argent rentre dans les caisses. Cela est dû au fort accroissement de notre population et des recettes que cela génère aussi. Bien que vous omettiez de le souligner dans votre rapport, cela est aussi dû, comme nous le rappelions précédemment, à l'augmentation des ponctions dans les poches des habitants que vous avez décidée l'année dernière.

La baisse des recettes sur la taxe locale sur les enseignes et la publicité extérieure, malgré la revalorisation que vous lui appliquez chaque année, témoigne-t-elle encore d'une diminution des commerces et artisans sur notre commune ? Nous vous posons la question. Cette taxe, nous le rappelons, est facultative.

Concernant les dotations de l'Etat, comme nous l'avons déjà signalé, elles sont stables depuis cette année. Malgré tout, nous notons une diminution de 80 000 € du montant et de 12 400 € de la dotation nationale de péréquation. Il ne faut pas laisser penser que c'est une volonté de l'Etat, c'est purement mécanique et réglementaire. Cela veut dire que le potentiel fiscal de notre commune augmente et que les aides données aux communes qui sont en difficulté sont en très nette baisse sur notre commune. C'est une très bonne nouvelle, cela signifie que les recettes fiscales sont en très nette hausse sur Couëron. Nous avons donc un problème de riche. Faut-il s'en plaindre ? Nous ne le pensons pas.

Par ailleurs, nous avons bénéficié pendant de nombreuses années de la dotation de solidarité urbaine, ainsi que d'autres dispositifs, dont nous avons parlé. Il est normal qu'aujourd'hui notre bonne santé financière nous permette d'aider les communes en difficulté. Nous devrions être fiers et solidaires avec ceux qui en ont besoin, et s'en féliciter.

Nous notons aussi une augmentation des dépenses de personnel. Nous avons bien compris que cette augmentation est principalement due à des dispositifs réglementaires ainsi qu'aux chèques déjeuner qui sont une bonne chose pour les agents.

Le maintien des subventions au CCAS et aux associations, dont les deux centres socio-culturels, l'école de musique et l'Amicale laïque est une bonne décision au regard des services qu'elles rendent à la population. N'oublions pas que la Chambre régionale des comptes avait réclamé que les associations qui obtiennent des subventions conséquentes justifient de leur utilisation. Est-ce aujourd'hui une pratique que vous avez instaurée ? C'est de l'argent public et il n'est effectivement pas irréaliste d'en vérifier le bon usage, même si nous n'avons aucun doute à ce sujet.

Vos dépenses d'investissement sont pour moitié consacrées à la construction du nouveau groupe scolaire. Elles sont en diminution de 1,730 M€ et nous le regrettons. Le programme de réfection de toitures représente environ 300 000 € cette année, à ajouter à d'autres sommes, dont 200 000 € environ l'année dernière. Pourquoi tant de dépenses consécutives ? Cela témoigne-t-il d'un manque de volonté d'investir et d'anticipation dans les mandats précédents ?

Nous avons été surpris de découvrir en page 17 du document, à la rubrique « Récapitulatif des opérations d'investissement 2018 », une ligne tout à fait inattendue : « Vidéoprotection des bâtiments publics », pour un montant de 30 000 €, alors même que vous avez décliné la proposition de Nantes Métropoles de participer à la mise en place de la vidéosurveillance sur notre commune. Nous avons cru comprendre lors de précédents échanges que vous n'y étiez guère favorables, préférant faire œuvre de pédagogie. Je crois, Madame le Maire, que c'est le mot que vous avez utilisé lors d'un précédent conseil municipal. Sans doute, vous êtes-vous rendus compte que la pédagogie a quelquefois ses propres limites ; limites dont vous tenez compte pour les bâtiments municipaux. Vous l'aurez certainement compris, nous jugeons encore être très loin du compte. Les bâtiments publics vont être protégés encore un peu plus, mais *quid* des Couëronnais et des endroits où ils vivent et des rues où ils passent ? De nombreuses villes de la métropole ont commencé à s'équiper en généralisant la vidéoprotection ou la vidéosurveillance à des sites sensibles sur leur territoire. Il nous semble urgent et important de nous inscrire dans ce type de démarche. Aucune pédagogie n'aura d'effet à court terme et, en attendant, c'est la sécurité de nos concitoyens qui est en jeu. Plus d'une cinquantaine de cambriolages a été constatée sur la

commune depuis début décembre 2017 et pas seulement dans des endroits isolés : rue Alain Colas, rue Jean-Claude Maisonneuve, quartier de la Métairie, ZAC Ouest centre-ville et bien d'autres endroits encore. C'est la triste réalité.

Nous avons une idée assez précise de ce qui va se passer en l'absence de mesures. Les vols et incivilités en tout genre ont diminué dans les communes ayant renforcé leurs systèmes de sécurité, car les acteurs de ce type de forfaits ne sont pas des idiots, ils n'ont pas spécifiquement envie qu'on les reconnaisse. Ils vont donc se diriger naturellement et de manière plus évidente vers les villes angéliques qui pensent vivre, pardonnez-moi l'expression, au milieu des bisounours. Couëron en fera les frais évidemment.

Vous allez nous dire que vous êtes conscients du problème et que c'est pour cette raison que vous conviez les Couëronnais à venir échanger le 1^{er} février autour du dispositif « Tranquillité vacances ». C'est une très bonne initiative de la part de la brigade de gendarmerie de Couëron, déjà mise en place depuis plusieurs années. Nous en profitons pour remercier l'excellent travail effectué par la gendarmerie de Couëron au quotidien. Mais les délits n'ont pas lieu que pendant les vacances. Comment couvrir le reste ? Que dire à un citoyen qui part travailler ou faire ses courses et qui, au moment de son retour, s'aperçoit qu'il a été visité ? Nous formulons le souhait de voir bientôt une ligne « vidéoprotection » ou « vidéosurveillance » tout court. Ce n'est certes pas la panacée, mais cela s'avère dissuasif et apporte une grande aide à la résolution. La sécurité de nos concitoyens le vaut bien.

N'oublions pas non plus la police municipale, grande oubliée une fois de plus de votre budget 2018, dont deux membres sont actuellement en arrêt pour des raisons médicales. Nous leur adressons nos vœux de prompt et bon rétablissement. A l'instar des gendarmes, nous les remercions aussi pour le remarquable travail qu'ils accomplissent pour la sécurité de nos concitoyens, malgré le manque cruel de moyens humains et matériels.

Pour terminer, nous reconnaissons que ce budget est conforme à vos orientations. Il est équilibré et précautionneux des finances publiques. Peut-être trop d'ailleurs, mais cela est un autre débat.

Notre désaccord se situe sur le positionnement et les masses financières allouées par politique publique. Nous rappelons que vous avez élaboré ce budget de façon unilatérale, comme les précédents d'ailleurs, et au regard de tout ce que nous venons d'évoquer, vous comprendrez que nous nous abstenons lors du vote de cette délibération. Merci de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Madame Auffray.

Claudette Auffray : Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Comme à chaque présentation du budget, depuis le début du mandat, vous nous faites votre autosatisfaction.

Vous venez nous dire que les dotations ont baissé de 5 M€ en cinq ans. La faute à qui ? A la politique socialiste de François Hollande. Bref.

A chaque présentation, nous ne sommes pas d'accord sur vos orientations. Malgré les consignes gouvernementales, aucune réduction des dépenses de fonctionnement, bien au contraire. Le résultat, nous l'avons vu l'année dernière avec l'augmentation des taxes locales. Cette année, ce ne sera peut-être pas les taxes locales, mais les bases. Vous nous l'avez annoncé : +2,80 %. Nous concitoyens vont donc en subir les conséquences.

Nous n'allons donc pas épiloguer, nous voterons cette année encore contre ce budget, sachant que de toute façon, dans quelque domaine que ce soit, nous ne sommes jamais entendus, mais comme le dit Madame le Maire : « Vous ne faites pas partie de la majorité ». Je vous remercie.

Carole Grelaud : Merci. Monsieur Rodriguez.

Jean-Claude Rodriguez : Bonsoir. Il y a eu une commission de finances mercredi, à laquelle j'étais absent pour des raisons personnelles. Quoiqu'il en soit, le budget était à l'ordre du jour de la commission, or nous avons reçu l'ordre du jour du conseil municipal le même jour. Le public et les associations doivent savoir qu'il n'y a pas eu de débat en commission. Je le suppose, puisque nous avons reçu la proposition de budget le jour même. Faire une commission le jour où l'on reçoit le dossier du conseil municipal, en termes de respect de l'opposition, vous pourriez faire un peu mieux.

Revenons à quelques contre-vérités dites par nos collègues de la majorité lors du conseil municipal du mois de décembre.

L'investissement est très nettement en dessous de ce que nous devrions être capables de faire pour répondre aux besoins de la population. Vous nous donnez des chiffres qui sont certes intéressants, mais si vous les aviez comparés avec ceux des communes de la même strate, cela aurait été bien plus intéressant. Ce n'est pas le cas. Les chiffres, en tant que tels, ne veulent pas dire grand-chose.

Les chiffres en euro par habitant parlent d'eux-mêmes. En ce qui concerne Couéron, par rapport aux communes de la même strate (20 000 habitants), les chiffres sont les suivants :

- 2013 : 198 €, contre 387 € pour la même strate,
- 2014 : 216 €, contre 321 € pour la même strate,
- 2015 : 113 € (c'était vous, il n'y a pas eu grand-chose de fait), contre 278 € pour la même strate,
- 2016 : 225 €, contre 273 € pour la même strate.

On le voit donc, nous sommes très loin de ce que les communes de la même strate investissent pour leur population. Même si l'on est d'accord, comparaison n'est pas raison, comme vous le dites, les chiffres nous donnent une indication sur le moyen terme de ce que nous faisons et de ce que d'autres font dans le cadre globale d'une politique, nous disons de rigueur, qui n'est pas du tout la nôtre.

Si l'on prend les chiffres de Nantes, il en est de même :

- 2014 : 285 € par habitant,
- 2015 : 179 € par habitant,
- 2016 : 167 € par habitant.

Dans le même mouvement, sur la métropole dans sa globalité, puisque l'on n'a pas de chiffre lié à chaque collectivité (vous ne voulez pas nous les donner) :

- 2014 : 445 € par habitant,
- 2015 : 334 € par habitant,
- 2016 : 439 € par habitant.

On voit bien l'écart. Nantes n'investit pas, mais fait investir par la métropole et, c'est que nous disons, ce sont les communes environnantes qui sont frappées au porte-monnaie.

Si l'on prend les chiffres de Nantes, il en est de même. Nantes, en tant que commune, n'a pas à investir puisque c'est la métropole qui s'y substitue. Ce n'est pas le cas pour Couéron qui donne beaucoup plus qu'elle ne reçoit. Vous ne nous avez encore jamais démontré le contraire. Ce déséquilibre va aller en s'accroissant, les investissements nantais défiant parfois le simple bon sens, comme en témoigne le déménagement du CHU sur la zone inondable, avec un coût pharaonique de plus d'un milliard d'euros et la suppression de lits d'hôpitaux, donc d'emplois. La CGT avance le nombre de 384 suppressions de lits, soit près de 500 emplois en Equivalent Temps Plein (ETP).

Seconde contre-vérité, les chiffres macro-économiques. Là, nous sommes dans le schéma du condamné qui établirait lui-même le bilan de fonctionnement de sa prison. En réalité, loin du satisfecit donné par Monsieur Eon, la France et la zone euro ont perdu une décennie pour résoudre les problèmes économiques qui les affectent : chômage, précarité, pauvreté, endettement privé qui pourrait encore nous éclater à la figure, ou risque déflationniste. Dites-nous que c'est faux.

Mais « Tout irait pour le mieux en 2018 sur les fondamentaux », avez-vous dit lors du dernier conseil municipal. Cependant la dernière note économique de l'INSEE du 19 décembre dernier est moins flatteuse. « Mieux », dites-vous. Cela dépend pour qui. Les riches sûrement, nos millionnaires du gouvernement sans doute aussi, mais les autres, certainement pas. La nouvelle purge de 13 milliards de dotations, dont on a cru comprendre à demi-mot chez Madame le Maire que les socialistes s'en arrangeraient, n'a fait chez vous que l'objet d'une critique sur la méthode employée qui ne serait pas la bonne, mais rien quant au fond. Dites-nous, là aussi, que nous nous trompons, chers collègues.

Troisième contre-vérité, la libre administration des communes, sur laquelle, à juste raison comme majorité socialiste, vous vous inquiétez, comme nous d'ailleurs. Toutefois, vous semblez avoir oublié que l'acte trois de la décentralisation – loi NOTRe, loi de Modernisation d'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et loi relative à la délimitation des régions – a fait passer la coopération des communes librement consentie à l'absorption de fait de celles-ci par les métropoles, en transférant une majorité de leurs missions à cette dernière.

Vous vous en flattez d'ailleurs dans votre dernier édit de la revue municipale. Deux conséquences : la disparition programmée des communes comme entités libres, on le voit bien ici, et un recul démographique évident par l'éloignement des pouvoirs de décision et du pouvoir de contrôle du citoyen. La loi du 7 août 2015 est bien la vôtre, chers collègues. Macron ne continue qu'à terminer, très vite certes, le travail que vous avez largement entamé.

Les politiques publiques mises en place au cours de ces dernières décennies, loin d'améliorer la situation, l'ont aggravée et ont retardé toujours plus les solutions liées à l'urgence écologique. Deux modèles sont donc sur la table : d'un côté, la théorie du ruissellement et du libre échange du gouvernement, et de l'autre côté, la reconversion écologique de l'économie par la redistribution et l'investissement public que proposent les élus ici-même, de la France Insoumise, et la France Insoumise dans son programme national.

Les impôts locaux : pas d'augmentation des taux cette année, Ouf, nous serions presque sauvés ! Non, parce que les ponctions ont déjà été faites. Je vous rappelle qu'entre 2000 et 2014, la taxe d'habitation a augmenté de 18,45 % et la taxe foncière de 19,52 %, à mettre en rapport avec aussi la TEOM, la taxe des ordures ménagères et le pouvoir d'achat réel de nos concitoyens constamment à la baisse. Notons aussi que les classes moyennes sont de plus en plus imposées au détriment de la richesse créée par le travail. Plus pour le capital et donc moins pour le travail.

En ce qui concerne les investissements, rappelons-nous à toutes fins utiles que la construction de l'école, votre projet phare de la mandature, avait déjà été programmée sous le mandat Fougerat en 2008. Nous sommes en 2018, il vous aura donc fallu attendre deux mandats pour que cette réalisation se fasse. Au moins un mandat de perdu. Tout finit par arriver, tant mieux, on s'en félicite.

Couëron a pris beaucoup de retard sur ses investissements, comme il l'a déjà été rappelé ici-même par nous et par d'autres.

Oui, l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) était inscrit dans votre programme et ne nous dites pas que cela ne sera pas de votre faute s'il ne se réalise pas. Qui était à la tête de presque toutes les institutions durant cette période, sinon le parti socialiste, autrement dit, vous, chers collègues ?

Mais il n'y a pas que l'EHPAD d'inscrit dans votre programme. Quelle programmation pour la place de la mairie, page 22 de votre programme, où vous disiez qu'elle était une agora pour les temps publics de convivialité ? Le vélodrome, qu'en est-il ? Des travaux d'accès ont été réalisés récemment, mais après, où est donc le projet métropolitain sur cet investissement ? Les deux terrains de tennis, avec la seconde grande halle et les vestiaires, page 21, qu'en est-il ? La mairie annexe de la Chabossière, quel est son devenir ? N'êtes-vous pas en train de réduire les horaires, alors qu'il faudrait au contraire conforter les plages d'ouverture sur les cinq jours de la semaine ? Dans votre programme, page 24, vous nous indiquez : « conforter la mairie annexe ». L'Erdurière, quel est son devenir ? Où en êtes-vous rendus dans les travaux de rénovation ?

Sur nos douze écoles, plus de la moitié sont vétustes. Allez-vous engager par exemple un projet de réhabilitation de l'école Rose Orain, vétuste, pour en faire une vraie école de demain, fonctionnelle et aux normes environnementales d'aujourd'hui ? Et le gymnase de la Chabossière, dont chacun est à même de reconnaître qu'il est à bout de souffle ? Que dire du Mille-Club décrépi par le temps et l'usage ? Vous nous dites « études », d'autres nous diraient « Père Noël ». Pas de programmation, pas d'anticipation, une gestion au fil d'eau.

La création, page 22, d'un marché nocturne avec des acteurs locaux du commerce et de l'agriculture n'a pas vu le jour, c'est le moins que l'on puisse dire, et merci de partager notre proposition sur la création d'un arrêt des TER à la Chabossière, ainsi que d'en faire un lieu nodal, ce qui devrait améliorer le flux de circulation entre Couëron et Saint-Herblain, mais quand ? Et quelle programmation ? Quid de l'agrandissement de la gendarmerie, toujours dans votre programme ?

Vous aviez également dans votre programme, pages 24 et 25, l'objectif de revisiter l'aménagement des espaces publics, et il y en a besoin, bancs et toilettes, mais aussi la signalisation, à laquelle nous ajoutons les panneaux d'affichage mal en point qui font tache et dont on a honte lorsque l'on passe sur les voiries, puisqu'ils sont cassés depuis déjà plusieurs semaines. Aucune réparation n'a été faite malgré des demandes de notre part, nous, les élus de la France Insoumise.

On pourrait également s'interroger sur vos engagements, page 25, de poursuivre la valorisation du patrimoine, Tour à Plomb et Gerbetière. Quel projet ? Quel investissement pour le lac de Beaulieu, dont on a tant parlé ? Nous proposons de faire une aire adaptée pour les camping-cars et les campeurs occasionnels. Nous ne sommes pas à court d'idées et de projets, voyez-vous.

Concernant le fonctionnement, cette année plus particulièrement, vous avez décidé de nous présenter des chiffres, en mélangeant souvent les crédits de fonctionnement et ceux de l'investissement, sans doute pour mieux noyer le poisson. Plus sérieusement, les services publics locaux, on le devine (on parle de la gare, mais il n'y a pas que la gare), sont sous le couperet des économies ou transferts sous une forme ou une autre vers le privé ou Nantes Métropole.

Au nom de la MOR (mutualisation, optimisation et rationalisation), destinée plus à dégraisser qu'à améliorer le service public, vous nous parlez souvent de mettre en adéquation les besoins des usagers avec l'offre de service en matière de petite enfance. C'est ce qui vous a conduit, dites-vous, à supprimer la crèche familiale avec ses 23 agents. On ne voit nulle part dans votre programme votre décision de fermer cette structure qui satisfaisait beaucoup de Couëronnais, contrairement, là encore à ce que vous dites. La privatisation de l'entretien ménager n'est pas non plus inscrite dans votre programme, pas plus que la fermeture de la restauration publique de l'Erdurière. La fête des bords de Loire ne se fait plus qu'une année sur deux. Page 19 de votre programme, je lis : « l'organisation d'événements comme le cinéma en plein air ». Qu'en est-il ? Nous pourrions aborder les accès handicapés, la sécurité des biens et des personnes, l'insécurité, les rythmes scolaires, dont le financement, dites-vous, de 100 000 € est loin de faire le joint. Y a-t-il eu un bilan ? Une enquête, oui, mais de résultats, pas à ce que l'on sache (nous).

Contrairement, là encore, à ce que vous nous dites, les récentes études notent plutôt un échec de la réforme des rythmes scolaires et les choix d'activités qui ne répondent pas aux besoins sont transformés souvent en garderie. C'est un échec.

Il ne faut pas être grand clerc pour savoir que l'école va mal. Le rapport de l'Inspection générale publié en 2016 (il n'y en a pas eu depuis), pointait déjà la réforme des rythmes scolaires, prétendument mise en place au nom de l'intérêt de l'enfant et la prise en compte des rythmes chrono-biologiques et soulignait une fatigue accrue des élèves, en particulier en fin de semaine et surtout en fin de période. Présentée comme bénéfique sur le plan des apprentissages, cette réforme mettrait pourtant en danger les enseignements d'EPS et artistiques. L'absentéisme bat des records le samedi et le mercredi.

Fonctionnement, toujours, depuis plusieurs années celui-ci est sévèrement mis au ban, avec des économies drastiques exigées des services, tant au niveau du matériel que du personnel. Vous continuerez donc cette politique, contraintes ou forcés.

Pour une commune qui passe de 18 000 à 20 000 habitants en à peine une décennie et qui sait transformer le nombre d'agents entre novembre 2015 (333,21 en ETP) et janvier 2018 (337,89 en ETP), soit une augmentation d'un peu plus de 2 emplois, on peut considérer que le nombre d'emplois au service de la population a diminué, tandis que ceux au service des élus de la majorité, à l'exemple du recrutement d'un communicant exclusif supplémentaire auprès du directeur général, est pour le moins une aberration et une gabegie de plus dans votre gestion.

Les salariés ont arraché les tickets restaurants mais ont perdu le COS 44 pour être attachés autoritairement à un organisme non-démocratique, dont l'objectif était exclusivement de faire des économies sur le dos des salariés. Une demande d'augmentation de 1 € du ticket restaurant pour être à la hauteur de ce que fait Nantes Métropole vient de leur être refusée. Les augmentations du point d'indice ont été quasiment nulles, austérités Hollandaise et Macroniste obligent.

Le fonctionnement de la masse salariale est regardé par rapport aux recettes. Lorsque celles-ci baissent, sans que la masse salariale bouge, automatiquement, son taux augmente. C'est effectivement le cas chez nous. Les droites qui sont toujours prêtes à culpabiliser les fonctionnaires municipaux devraient être un peu plus prudentes lorsqu'elles assènent ces contre-vérités, comme entendues lors du conseil municipal par la droite.

La règle d'or dictée par Bruxelles de 3 % est la même règle d'or que celle que Macron va mettre en place pour les communes, qui sera non pas de 3 %, mais dit-on de l'ordre de 1,2 %, ce qui sera intenable pour les communes, sauf à faire exploser un système de services publics. Mais là aussi, chers collègues, il ne faut pas venir pleurer, c'est votre bien commun à vous et à la droite que cette règle d'or, cette vis sans fin de la misère pour les uns et de l'opulence pour les autres.

Il n'y a qu'une seule sortie de secours. Désobéir, si ce n'est pas possible, sortir de ces traités qui, rappelez-vous, avaient été repoussés par plus de 50 % des Français qui, eux, se le rappellent encore fort bien.

Le mandat local qui vous a été donné par le peuple souverain en 2014, s'il n'est pas totalement perdu, est en passe de l'être, en partie du fait de votre politique locale, mais aussi en raison de celle que vous avez défendue à la communauté urbaine.

Un proverbe africain que vous semblez aimer, chers collègues, revisité à la sauce couëronnaise, dit que lorsque l'on ne voit plus que par la Métropole, c'est que l'on a déjà laissé mourir socialement la commune. Merci de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Monsieur Bernard.

Guy Bernard : Mesdames et Messieurs, le groupe des élus communistes et républicains va faire une déclaration politique.

Notre groupe remercie les équipes municipales qui ont contribué à l'élaboration de ce budget, qui maintient les traditions d'intérêt général de la ville de Couëron. Face au sérieux budgétaire dont témoigne la commune, les élus communistes et républicains voteront le budget 2018.

Cependant, si nous réussissons encore à proposer des engagements financiers qui répondent aux besoins des Couëronnais, force est de constater que cet exercice devient de plus en plus difficile.

Nous ne rappellerons pas les derniers quinquennats et les effets sur nos finances, mais les annonces du gouvernement Macron incarnent la continuité et surtout l'aggravation de l'austérité pour le secteur public.

A peine installé, le gouvernement a annoncé un coup de rabot de 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022, qui va inévitablement avoir un impact sur le financement des services publics et la richesse de notre territoire, surtout dans un contexte de modification hasardeuse de la fiscalité locale, face à laquelle nous n'avons, aujourd'hui, aucune assurance.

Se projeter dans l'avenir, tracer les grands projets pour nos territoires et porter des politiques audacieuses, tout cela laisse place de plus en plus à l'incertitude et aux comptabilités gestionnaires de court terme.

Les effets néfastes du désengagement de l'Etat se perçoivent cruellement sur le territoire des Pays de la Loire. Que ce soit notamment sur le projet de l'Arc Atlantique, nous ne reviendrons pas sur Notre-Dame-des-Landes, la ligne de chemin de fer Quimper-Bordeaux, avec en l'occurrence l'abandon de la voie La Roche-sur-Yon – Saintes, et les grands investissements structurants pour la vitalité sociale et économique régionale qui sont abandonnés. Nous devons nous poser un certain nombre de questions, notamment sur la pérennité et l'avenir, en particulier de la centrale électrique de Cordemais.

Les uns après les autres, nous nous retrouvons dans une situation où les principaux acteurs publics ne peuvent plus compenser les abandons de l'Etat, ce qui, à terme, pèsera lourd sur les bassins d'emploi régionaux et sur le développement économique.

Dans ce contexte qui doit être réinséré, notre propre budget municipal doit comprendre les carences évidentes qui s'imposent chaque année au secteur public.

Aujourd'hui, nous votons ce budget, mais nous dénonçons avec force le désengagement de l'Etat et sa volonté de faire porter la réussite d'une politique libérale inégalitaire sur le dos des communes. Les contraintes économiques se traduisent pour nous, élus, par une diminution réelle de notre libre administration et elles s'illustrent pour nos concitoyens par une précarité toujours plus grande. Les incitations à la privatisation n'y changeront rien, au contraire. La marchandisation va à l'encontre de l'esprit du secteur public et remet en cause le principe de continuité et d'égalité des citoyens qui deviennent ainsi des consommateurs, inégaux selon leurs moyens.

Les élus communistes de Couëron appellent à la mobilisation des habitants contre cette politique autoritaire. Inscrivons-nous en lien avec les différents mouvements de protestation et proposons des alternatives progressistes pour protéger l'avenir des territoires et les institutions qui les servent. Merci de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Monsieur Naizain.

Patrick Naizain : Avant d'intervenir, je voudrais faire un point sur des propos qui se répètent à chaque intervention. En écoutant Jean-Claude Rodriguez, me venait une image. On dit souvent qu'il y a trois sortes de mensonge, le mensonge au sens classique du terme, le mensonge par omission et la statistique, et à chaque fois qu'il nous parlait de la strate en comparant des chiffres, c'était vraiment « comparaison n'est pas raison ». Il serait intéressant de rappeler que la ville de Couëron vient tout juste de rentrer dans la strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants et, qu'à ce titre, elle se trouve tout en bas de cette strate. Par ailleurs, le plus grand nombre des communes de cette strate de 20 000 à 50 000 habitants sont des communes centres qui sont dans des intercommunalités et qui ont des charges de centralité.

Si l'on veut vraiment comparer, et le principe de comparaison n'est pas stupide, on compare avec des communes métropolitaines qui ont les mêmes compétences transférées. Dans le cas contraire, la comparaison n'a aucun sens. Enfin, je veux bien que Nantes Métropole soit l'explication de tout et le grand Satan, mais cela n'a pas commencé avec les lois NOTRe et MAPTAM. Il y a eu des grandes lois, notamment sous le gouvernement Jospin, dont l'un des ministres qui s'appelait Jean-Luc Mélenchon a été au parti socialiste jusqu'en 2008. Il y a eu trois lois fondamentales qui ont été adoptées : la loi Chevènement sur l'intercommunalité, la loi Gayssot sur le logement, dite loi SRU et la loi Voynet sur la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT).

Ce n'est pas récent, ce mouvement a été voulu par cette majorité à l'époque. C'était de dire : « Gardons l'identité aux communes comme territoires de proximité, mettons-nous en intercommunalité et transférons à l'intercommunalité toute une série de compétences ».

Cela étant dit, nous voterons ce budget, parce qu'il a été préparé et assumé par la majorité municipale.

Pour ce qui est de l'urbanisme, nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de ce premier semestre avec trois réunions publiques qui sont programmées, une première le 13 février pour la ZAC ouest centre-ville, une deuxième au mois d'avril pour celle de la Métairie et une troisième au mois de mai pour celle des Rives de Loire.

Nous aurons donc l'occasion de parler urbanisme, mais vous seriez surpris que je laisse à d'autres le soin de revenir sur un événement politique qui a marqué notre territoire et la veille politique de ces vingt dernières années, bien au-delà de notre territoire. Non pas y revenir pour faire du triomphalisme, je crois que nous avons respecté le temps du deuil et la déception ou la colère de ceux qui ne pensaient pas comme nous, mais pour en tirer quelques leçons.

Il ne s'agit pas d'un projet récent, car il date de 1965, au moment du choix du site, au cours des Trente Glorieuses. Dès 1972, les premiers opposants ont créé l'Adeca, l'association de défense des exploitants concernés par l'aéroport. L'opposition paysanne était déjà là.

En 1974, un arrêté préfectoral crée la ZAD, la zone d'aménagement différé, de 1 225 hectares, pour permettre au département de disposer du droit de préemption. Mais, pour montrer qu'il y a des aléas dans l'histoire d'un projet, en 1974, la crise pétrolière affaiblit nettement le projet qui est mis en sommeil pour presque 25 ans.

Le mardi 26 octobre 2000, Lionel Jospin, alors Premier Ministre, relance le projet et les opposants s'organisent derrière l'association citoyenne des populations concernées par le projet d'aéroport (ACIPA). Je m'en souviens, car je venais d'être désigné président départemental des Verts de Loire Atlantique une semaine auparavant. Ce projet qui arrivait sur la région nantaise n'avait pas encore une envergure nationale et il a fallu se mettre au courant rapidement. Il y a eu un débat public, qui a été brillamment menée par Jean Bergougnoux, l'ancien patron de la SNCF, mais qui n'a pas permis malheureusement de faire émerger un consensus. Il y a eu Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et, dès avril, la contestation qui était à l'origine essentiellement paysanne, écolo et locale a gagné en influence au cours des dernières années.

Ce n'est qu'après la tenue d'un camp action climat qui s'est déroulé à Notre-Dame-des-Landes en août 2009, que l'on a vu apparaître quelques militants, dits *squatters*, pour certains, anticapitalistes, qui sont venus occuper la ZAD, qui d'ailleurs a été rebaptisée zone à défendre par les opposants et c'est à ce moment que le terme zadiste, qui est entré au dictionnaire, est apparu.

En 2010, une concession de 55 ans est confiée à Vinci.

En 2012, les paysans grévistes de la faim obtiennent du président François Hollande qu'ils ne seront pas expulsés tant que les recours juridiques contre le projet d'aéroport ne seront pas épuisés. Cependant, la même année, c'est le début de l'opération César ; le début d'un volet très violent sur ce secteur. Le 17 novembre, une manifestation avec occupation du site rassemble près de 40 000 personnes à Notre-Dame-des-Landes. Le 23 novembre, la vaste opération d'évacuation avec 500 gendarmes n'aboutit pas. Le 24 novembre, Matignon gèle tout cela et annonce la mise en place d'une commission de dialogue.

En 2016, une consultation départementale est lancée, dont il y aurait beaucoup à redire sur les modalités et le périmètre. Pourquoi seul le département 44, alors que les deux régions voisines participaient au financement ? La question posée est un choix unique, pas d'alternative.

La diffusion d'informations très partiales est donnée, le résultat est de 55 %, mais si on regarde bien, avec des résultats en balance sur Nantes et Rezé, très concernées par le site de Nantes Atlantique.

Le gouvernement abandonne l'évacuation de la ZAD le 15 septembre 2016 et le projet reste gelé.

En 2017, à peine arrivé au pouvoir, et comme annoncé pendant la campagne, le nouvel exécutif confirme une médiation pour regarder les choses une dernière fois et faire baisser la tension sur ce dossier très contesté, avant une décision claire et assumée et la poursuite ou non du projet.

Après une mission de six mois, les trois médiateurs remettent leur copie au Premier ministre.

Le 17 janvier 2018, le Premier ministre annonce l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes.

Après cette décision du gouvernement qui soulage beaucoup de monde et qui recueille nationalement un large assentiment, plusieurs sondages ont donné un taux de satisfaction de 75 % sur cette décision.

Soit on continue de crier au scandale démocratique et je vous fais grâce de tout le florilège que l'on a pu entendre ou lire ces derniers jours, soit on s'interroge sur ce qui a conduit à cette impasse. Quel est le sens et quelle est la cohérence d'un tel projet à l'aune des crises et notamment de la crise climatique, après la COP21, quand une alternative sur Nantes Atlantique existait, la preuve ? Tant sur le fond que sur la forme, oui, j'ai été heureux d'entendre le Premier ministre, lors de son annonce, dire que des projets de cette importance ne pouvaient se faire sans obtenir un large soutien des populations. On n'impose pas un tel projet à 55 % contre 45 %.

J'ai été heureux, enfin, d'entendre un partisan du transfert et acteur en première ligne, quand il était directeur de cabinet du président de la Région Pays de la Loire, je parle d'Olivier Ryckewaert, regretter le déficit de transparence et les rapports biaisés pour imposer ce projet en force. Je dis bien qu'il était partisan de Notre-Dame-des-Landes.

Un projet du 21^{ème} siècle, mais une posture du 20^{ème} siècle. Le déni démocratique n'est pas là où certains le crient très fort. Il est donc un devoir d'apprendre de ses échecs, ici et aujourd'hui, pour Notre-Dame-des-Landes, comme il y a moins d'un an, lors de la présidentielle et des législatives.

Il y aura un avant et un après Notre-Dame-des-Landes.

Carole Grelaud : Merci. Je donne la parole à Madame Leost.

Christine Leost : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais en premier lieu remercier au nom de l'assemblée des élus du groupe Socialiste et Divers gauche de notre assemblée, Jean-Michel Eon, adjoint aux finances, ainsi que les services municipaux pour la très grande qualité et la clarté du travail accompli dans l'élaboration du budget 2018.

Ce budget, oui, nous l'avons déjà évoqué à maintes reprises, est un budget de responsabilité politique. Un budget structuré autour d'importants efforts en matière de rationalisation des dépenses de fonctionnement, d'optimisation des sources de recettes et de recherches de mutualisations. En la matière, l'organisation municipale a exploré toutes les voies d'amélioration et les marges de manœuvre sont désormais très limitées. On a attaqué la falaise.

C'est un budget permettant d'incarner une certaine vision de ce que doivent être le service public et l'intérêt général. Un budget qui veille à ce que chaque euro dépensé soit un euro utile et efficace. Un budget qui consacre une posture de considération à l'égard des plus vulnérables. Un budget d'engagement, car c'est bien de cela dont il s'agit, d'engagement.

Lors du conseil municipal de décembre dernier, nous, élus socialistes et divers gauche, avons déjà mentionné que les orientations de la loi organique relative aux lois des finances 2018 (LOF), remettaient en cause de manière brutale et unilatérale le principe de libre administration des collectivités territoriales ; interpellation reprise lors du dernier congrès des maires de France.

Il ne s'agit pas là de questionnements mineurs, c'est de modèle de société dont il est question, dans la mesure où les orientations de la loi de finances risquent d'avoir des conséquences directes sur le périmètre d'intervention des villes.

Quelques semaines plus tard, bien que le flou se soit quelque peu dissipé, ces deux questions sont toujours d'une urgente et brûlante actualité. Comment, sans sécurisation des dotations en direction des collectivités, inscrire l'action publique dans une logique d'anticipation des besoins sociaux ? Comment créer les conditions requises pour l'engagement et l'accompagnement des transitions, qu'elles soient démographiques, énergétiques et numériques ? En surplomb, un troisième item advient, quel sens le gouvernement donne-t-il aux notions d'intérêt général et de service public ?

Aujourd'hui, nombre de collectivités, la très grande majorité, se trouvent dans une situation où les nouvelles règles de dotations édictées par l'Etat vont les conduire à reconsidérer le périmètre de l'intervention politique. Pour rappel, il va incomber aux communes de se conformer à une limitation de l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement oscillant à 1,2 % par an. Or, au regard des projections en matière d'inflation, cela conduira de manière quasi inéluctable les collectivités à s'inscrire dans des logiques d'évolution quasi nulles, voire négatives de leur budget.

Déjà, nombre d'entre elles, là encore une majorité, ont engagé ce processus de réduction et souvent en agissant de manière isolée ou cumulative sur l'ambition de l'une de ces trois politiques sectorielles : l'éducation, la vie associative et les politiques sociales de solidarité.

S'agissant d'éducation, 40 % des villes ont déjà abandonné, dès la dernière rentrée scolaire, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour revenir à la semaine de quatre jours. Selon les estimations, elles seront près de 80 % à la rentrée 2018-2019. Chacun comprendra que ce ne sont pas des considérations pédagogiques, visant à placer l'enfant au centre de l'organisation scolaire afin qu'ils puissent bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage, dont il est question.

S'agissant de la vie associative, force est de constater que la réduction unilatérale des soutiens municipaux a été dans la majorité des cas la règle observée. A Couéron, l'attention que nous portons au fait associatif s'effectue à partir d'une appréciation plus sociétale de son rôle et de sa place. Nous doutons que la considération réciproque et que les fécondités des partenariats soient les mêmes ailleurs.

Enfin, s'agissant des politiques sociales, combien d'élus locaux ont déjà emprunté la voie de la réduction des aides et accompagnements apportés aux plus vulnérables par pur calcul électoral, arguant, certes, discrètement, je cite, que « de toute façon, il y a peu de retours électoraux à escompter des efforts consentis en matière de politique sociale ». Nous considérons que notre responsabilité en la matière est de lutter contre le non-recours et toutes les formes d'exclusion sociale. L'action du CCAS et de l'ensemble de la collectivité s'inscrit dans cette posture.

Nous voulons l'affirmer ce soir, ces trois politiques publiques sont pour nous, élus socialistes et divers gauche, de puissants marqueurs, constitutifs de nos engagements personnels et collectifs et structurants de nos combats politiques. Ils sont aujourd'hui tout autant ce qui nous distingue dans notre manière de faire de la politique et ce qui, indubitablement, nous mobilisera pour les combats politiques qui s'annoncent.

Nous avons pris des engagements devant les Couëronnaises et les Couëronnais. Nous avons été investis pour porter une exigence en matière de qualité de services publics. Que chacun entende aujourd'hui que seule la contrainte, ou plus exactement la contrainte désincarnée et aveugle d'un état jupitérien trop éloigné du quotidien et des territoires pour en comprendre la complexité, pourrait infléchir notre positionnement.

Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous, les élus socialistes et divers gauche, adhérons pleinement et soutenons la stratégie du budget 2018 et apporterons notre soutien à cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Monsieur Jean-Michel Eon va apporter quelques réponses.

Jean-Michel Eon : Je vais essayer d'être bref, parce que j'ai une pensée pour le public qui est venu voir comment nous construisons le budget et les difficultés que nous pouvons rencontrer. Je vais donc répondre à un ou deux points.

J'avais prévu de parler de la taxe d'habitation lors de la présentation de la délibération concernant les taux de fiscalité locale. A ce sujet, Monsieur Fedini, je ne comprends pas que vous m'en teniez rigueur, mais puisque vous m'en donnez l'occasion, je vais vous répondre.

Comme vous le verrez, nous ne proposerons pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. Les bases augmentent, non pas mécaniquement, contrairement à ce qui a été dit. L'augmentation n'est pas que mécanique. Deux facteurs contribuent à l'augmentation des bases, d'une part, une volonté gouvernementale dans le projet de loi de finances pour que, bon an mal an, l'augmentation de la fiscalité locale suive l'augmentation du coût de la vie et, d'autre part, pour une grande partie, compte tenu du fait que nous sommes dans une période qui n'est pas inflationniste, la dynamique du territoire.

J'en ai parlé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la taxe d'habitation s'inscrit aujourd'hui dans une exonération pour une partie de la population. On peut s'en réjouir pour une partie de la population qui en bénéficiera, toutefois on peut être dubitatif et inquiet.

Inquiets, car malgré l'annonce gouvernementale de compenser à l'euro près ces exonérations, nous ne savons pas du tout ce qu'il adviendra de cette taxe d'habitation dans le futur sur le mandat, et dubitatifs devant le caractère relativement arbitraire du forfait en dessous et au-dessus duquel on paiera ou on ne paiera pas cette taxe d'habitation, qui pourra d'ailleurs pour le même contribuable varier d'une année N à une année N+1 selon la variabilité de ses revenus.

Nous avons bien compris que le gouvernement était dans une volonté d'économies de 13 milliards d'euros et il faudra bien les trouver sur le dos des collectivités territoriales. Soit ce sera en diminuant encore nos dotations, soit ce sera, à un moment donné, en rognant sur les compensations de taxe d'habitation, une fois que le mandat pour lequel les engagements ont été pris sera terminé.

Pour compléter les propos de Patrick Naizain sur sa réponse concernant les comparaisons entre telle ou telle commune, je tenais simplement à souligner que la majorité des mesures de mutualisation au niveau intercommunal avaient été prises bien avant la loi NOTRe et la loi MAPTAM, puisque celles-ci, pour ce qui nous concerne, dans notre commune, n'ont transféré que deux compétences à Nantes Métropole, le sport de haut niveau et l'archéologie, des transferts qui impactent relativement peu les finances locales.

J'aurai certainement l'occasion de revenir sur quelques points au cours de la séance, notamment sur l'évaluation des subventions aux associations. Je laisse la parole à Madame le Maire.

Carole Grelaud : Faire la synthèse des interventions qui ont été faites est un exercice trop long, que je n'entreprendrai pas.

Je suis en accord avec mon collègue Patrick Naizain au sujet des contre-vérités qui ont été dites. Cela m'ennuie, car il y en a eu tellement que je me demande comment, lorsque l'on est auditeur, on peut faire la part du vrai et du faux. J'en ai entendu tellement que je ne sais même pas comment les reprendre.

Par exemple, il est faux de dire que vous avez reçu le document pour préparer cette rencontre au dernier moment, puisque vous l'avez eu une semaine avant, ce qui est normal et ce qui est obligatoire. Dans le cas contraire, vous m'auriez rappelé sans aucun doute que je ne vous les avais pas donnés en temps et en heure. Malgré cela, sur un ton d'humour, je peux vous répondre que cela va être compliqué si l'on considère que nous anticipons trop à certains moments et que nous sommes dans la précipitation à d'autres moments. C'est certainement que je dois avoir du mal à me situer.

Je n'irai pas au-delà de cela, sinon que je réaffirme exactement ce que nous disons depuis le début, c'est-à-dire que ce budget est un budget équilibré. Nous savons très bien que nous sommes dans des périodes qui vont devenir compliquées et je pense que vous, présidents d'association qui êtes là ce soir, membres des associations, bénévoles et le public, vous êtes juges et que vous voyez par vous-mêmes comment nous travaillons. Nous travaillons avec vous et nous construisons les budgets avec vous.

Lors de nos nombreuses rencontres avec les associations, nous ne manquons pas de leur expliquer notre situation financière et comment nous pouvons travailler ensemble. Elles sont bien évidemment tout à fait au fait des situations financières dans lesquelles se trouvent les collectivités, elles en tiennent compte et savent proposer des solutions pertinentes pour maintenir les budgets et ne pas être systématiquement en demande. Ce soir, je tiens à remercier votre investissement à nos côtés pour apporter à nos concitoyens des services de qualité, ce qui ne pourrait se faire sans votre présence et surtout sans la présence des bénévoles qui œuvrent à vos côtés.

Je suis quelqu'un qui aime respecter les règles et je vous remercie de les avoir respectées. Nous étions sur une discussion autour du budget 2018 et une seule expression s'en est éloignée. Vous l'aurez compris, même dans une majorité, nous ne sommes pas toujours d'accord. C'est un sujet sur lequel nous n'avons pas la même opinion, mais comme je tiens à respecter la règle, je ne vais certainement pas m'exprimer maintenant. En revanche je le ferai à la fin du conseil municipal, après avoir répondu à une question qui m'a été posée par un groupe politique concernant un aménagement normalement prévu sur la ville et à laquelle je me dois de répondre. A l'issue de ma réponse, je vous ferai part de ma vision et de celle d'une autre partie de la majorité et certainement d'une partie des élus autour de la table.

Si vous en êtes d'accord, nous allons voter le budget présenté par la majorité.

Jean-Michel Eon : Madame le Maire, je vous propose de le faire à deux voix, puisque nous devons voter ligne par ligne.

Section de fonctionnement – Recettes réelles

Jean-Michel Eon : Chapitre 013 – Atténuation de charges : 240 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 648 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 73 – Impôts et taxes : 16 789 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 74 – Dotations et participations : 4 050 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 218 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 20 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Section de fonctionnement – Recettes d'ordre

Jean-Michel Eon : Chapitre 042 – Travaux en régie : 90 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Section de fonctionnement – Dépenses réelles

Jean-Michel Eon : Chapitre 011 – Charges à caractère général : 4 322 600 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 012 – Charges de personnel : 13 488 400 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 014 – Atténuation de produits : 252 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 198 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 66 – Charges financières : 289 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 35 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Section de fonctionnement – Dépenses d'ordre

Jean-Michel Eon : Chapitre 042 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 712 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 758 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 5 voix contre et 3 abstentions.**

Section d'investissement – Recettes réelles

Jean-Claude Rodriguez : Vous indiquez des recettes réelles et recettes d'ordre, alors qu'il s'agit de dépenses réelles et de dépenses d'ordre, et vous avez fait la même erreur dans le dossier que vous nous avez transmis pour la commission, mais cette fois au niveau des deux sections. Ce qui est pour le moins délicat.

Jean-Michel Eon : Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 595 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 420 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 2 985 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Section d'investissement – Recettes d'ordre

Jean-Michel Eon : Chapitre 040 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 712 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 5 000 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 758 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Section d'investissement – Dépenses réelles

Jean-Michel Eon : Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 354 700 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 731 750 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 760 700 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 125 – Groupe scolaire ZAC Ouest centre-ville : 2 624 850 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 3 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 905 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

Section d'investissement – Dépenses d'ordre

Jean-Michel Eon : Chapitre 040 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 90 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon : Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 5 000 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

Je vous remercie, nous abordons à présent le point suivant avec l'approbation du budget primitif 2018 du budget annexe des pompes funèbres. Monsieur Jean-Michel Eon, vous avez la parole.

2	2018-2	BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018
----------	---------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la ville, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2018, dont le détail figure ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est des sections de fonctionnement et d'investissement.

En complément du rapport de présentation, la maquette budgétaire comportant le détail des inscriptions budgétaires est accessible sur le portail élus (conseil municipal/2018/18.01.29) et est disponible en mairie auprès du secrétariat général.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 24 janvier 2018 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2018 du budget annexe pompes funèbres de la ville, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	4 000,00 €	70 436,00 €	74 436,00 €
012 - Charges de personnel	4 564,00 €		4 564,00 €
TOTAL DEPENSES	8 564,00 €	70 436,00 €	79 000,00 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	16 000,00 €		16 000,00 €
013 – Atténuation de charges		63 000,00 €	63 000,00 €
TOTAL RECETTES	16 000,00 €	63 000,00 €	79 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
TOTAL DEPENSES	- €	- €	- €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
TOTAL RECETTES	- €	- €	- €

Jean-Michel Eon : Je n'ai pas de commentaire particulier à faire sur le budget annexe des pompes funèbres, dans la mesure où il est relativement réduit. Il ne prend en compte que des variations de stock dans ses dépenses et dans ses recettes ainsi que quelques charges de personnel.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de procéder au vote, chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement – Dépenses

Jean-Michel Eon :

Chapitre 011 – Dépenses réelles : Charges à caractère général : 4 000 €

Chapitre 011 – Dépenses d'ordre : Charges à caractère général : 70 436 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 29 voix pour et 3 abstentions.**

Jean-Michel Eon :

Chapitre 012 – Dépenses réelles : Charges de personnel : 4 564 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 29 voix pour et 3 abstentions.**

Section de fonctionnement – Recettes réelles

Jean-Michel Eon : Chapitre 70 – Produits des services, du domaine ou ventes diverses : 16 000 €.

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 29 voix pour et 3 abstentions.**

Section de fonctionnement – Recettes d'ordre

Jean-Michel Eon : Chapitre 13 – Atténuation de charges : 63 000 €

Carole Grelaud : **Adopté à la majorité, avec 29 voix pour et 3 abstentions.**

Je vous remercie, il convient maintenant de voter le taux de fiscalité locale 2018, selon le tableau qui vous a été présenté. Monsieur Eon.